

Procédure DUP des captages de Marly-la-Ville et Fosses (95) **Actualisation de l'étude environnementale**

CONSULTING

SAFEGE
Parc de L'Île
15-27, Rue du Port
92022 NANTERRE cedex

Océans, Fleuves et Ressources

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : V3

Date : 25/04/2019

Chef de projet : Jean-Philippe RIZZA

Jean-philippe.rizza@suez.com

Numéro du projet : 17DRE067/01

Intitulé du projet : Procédure DUP des captages de Marly-la-Ville et Fosses (95)

Intitulé du document : Actualisation de l'étude environnementale

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
1	Louison MARIE	Jean-Philippe RIZZA	20/12/2018	Version provisoire
2	Louison MARIE	Jean-Philippe RIZZA	13/03/2019	Version intermédiaire
3	Louison MARIE	Jean-Philippe RIZZA	25/04/2019	Version définitive

Sommaire

1.....	Cadre de l'étude	5
2.....	Périmètre de l'étude environnementale	7
3.....	Environnement des captages	9
3.1	Environnement – bassin d'investigation	9
3.2	Abords immédiats	9
4.....	Activités domestiques.....	11
4.1	POS et PLU	11
4.2	Assainissement	12
5.....	Activités industrielles et commerciales	19
5.1	Installations classées (ICPE)	19
5.2	Autres activités industrielles ou commerciales	22
5.3	Autres sources de pollutions potentielles	24
5.4	Transports de matières dangereuses	32
5.5	Entretien des espaces communaux	32
6.....	Activités agricoles	35
7.....	Pollutions recensées dans le secteur – Bases de données ARIA et BASOL	37
7.1	Pollutions recensées depuis 2009	37
7.2	NCS Pyrotechnies anciennement la Cartoucherie	38
7.3	Cyanures	38
	Annexe 1 Cartes de contraintes du sol et du sous-sol sur la commune de Saint-Witz	1
	Annexe 2 Plan de zonage d'assainissement de la commune de Saint-Witz.....	1
	Annexe 3 Plans de réseaux d'eaux usées (en rouge) des communes de Marly-la-Ville, Fosses, Saint-Witz et Survilliers	1

Annexe 4 Bassins routiers de récupération des eaux pluviales sur la RD 16 (source : CD95) 1

Annexe 5 Carte de localisation des périmètres d'épandage de boues autorisées (DDT95) 1

Tables des illustrations

Figure 1 : Localisation des captages concernés par l'étude (Suez Consulting 2018).....	6
Figure 2 : Périmètre de l'étude environnementale (source : AH2D Environnement 2012).....	7
Figure 3 : Photographie aérienne de l'environnement immédiat des puits de Marly-la-Ville (source : GoogleMaps)	10
Figure 4 : Carte de zonage des eaux usées sur la commune de Saint-Witz (source : commune de Saint-Witz ; PLU) .	13
Figure 5 : Gestionnaire du réseau d'eaux pluviales sur la commune de Saint-Witz (mars 2016, source : commune de Saint-Witz, PLU)	15
Figure 6 : Zonage eau pluviale sur la commune de Saint-Witz (mars 2016, source : commune de Saint-Witz, PLU)....	16
Figure 7 : Localisation des sites BASIAS sur la zone d'étude (source : Infoterre).....	24
Figure 8 : Localisation des carrières sur la zone d'étude (source : Infoterre)	31
Figure 9 : Délimitation de la carrière de Guepelle (source : http://www.mineralinfo.fr/Fiches/carnat/66037).....	31
Figure 10 : RPG 2017 sur la zone d'étude (source : Géoportail)	36

Table des tableaux

Tableau 1 : Documents d'urbanisme.....	11
Tableau 2 : Travaux d'extension réalisés sur les réseaux d'eaux usées depuis 2009 ou en projet (source : SICTEUB et mairie de Saint-Witz).....	12
Tableau 3 : Travaux réalisés sur les réseaux d'eaux usées depuis 2009 (source : SICTEUB et mairie de Saint-Witz) .	14
Tableau 4 : ICPE situées sur la commune de Marly-la-Ville (source : http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr).....	19
Tableau 5 : ICPE située sur la commune de Fosses (source : http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr).....	21
Tableau 6 : ICPE située sur la commune de Survilliers (source : http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr).....	21
Tableau 7 : ICPE située sur la commune de St Witz (source : http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr).....	21
Tableau 8 : Activités non ICPE pouvant présenter un risque (source : Google Maps)	22
Tableau 9 : Activités BASIAS recensées sur la zone d'étude (source : Infoterre)	25
Tableau 10 : Travaux réalisés sur les réseaux de gaz de la commune de Fosses depuis novembre 2009.....	29
Tableau 11 : Données du RGA 2000 et 2010 concernant les communes de Marly-la-Ville, Fosses, Survilliers et St Witz	35
Tableau 12 : Liste d'accidents recensés sur la base de données ARIA	37

Table des annexes

Annexe 1 Cartes de contraintes du sol et du sous-sol sur la commune de Saint-Witz
Annexe 2 Plan de zonage d'assainissement de la commune de Saint-Witz
Annexe 3 Plans de réseaux d'eaux usées (en rouge) des communes de Marly-la-Ville, Fosses, Saint-Witz et Survilliers
Annexe 4 Bassins routiers de récupération des eaux pluviales sur la RD 16 (source : CD95)
Annexe 5 Carte de localisation des périmètres d'épandage de boues autorisées (DDT95)

1 CADRE DE L'ÉTUDE

L'alimentation en eau potable de la région de Marly-la-Ville et Fosses est en partie assurée par les puits N°1, 2 et 3 de Marly-la-Ville et les forages SAPEFO 1 et 2 de Fosses captant les Sables de l'Yprésien. La collectivité a confié à Véolia l'exploitation et la distribution de cette ressource.

Afin de garantir l'instauration des périmètres de protection pour les captages d'alimentation en eau potable des collectivités locales du Val d'Oise, le Conseil départemental s'est proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de la procédure de mise en place de ces périmètres.

Le rapport concerne les forages couramment dénommés Puits N°1 (01534X0002/P), N°2 (01534X0033/P) et N°3 (01534X0048/3) sur la commune de Marly-la-Ville et SAPEFO 1 (01534X0044/P1) et 2 (01534X0045/P1) sur la commune de Fosses.

Monsieur Xavier DUCHAYLA, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique a été nommé pour rendre un avis concernant la proposition de périmètres de protection autour des captages de SAPEFO N°1 et SAPEFO N°2 situés sur la commune de Fosses ainsi que sur les captages dits Puits N°1, Puits N°2 et Puits N°3 situés sur la commune de Marly-la-Ville.

Le dossier technique, comprenant une étude hydrogéologique et une étude environnementale, fut réalisé par le bureau d'étude AH2D - Environnement en janvier 2012. Ce dossier technique est nécessaire à l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique pour donner son avis sanitaire sur les périmètres de protection de captage.

M.DUCHAYLA a émis ses avis en juillet 2012 concernant la définition des périmètres de protection des captages d'eau potable suivants :

- Fosses SAPEFO N°1 d'indice 153-4X-0044
- Fosses SAPEFO N°2 d'indice 153-4X-0045
- Marly-la-Ville Puits N°1 d'indice 153-4X-0002
- Marly-la-Ville Puits N°2 d'indice 153-4X-0033
- Marly-la-Ville Puits N°3 d'indice 153-4X-0048.

Afin de montrer l'absence ou d'identifier les évolutions significatives des études techniques depuis leurs réalisations en 2012, le Conseil départemental a demandé la réalisation d'une note d'actualisation de l'étude hydrogéologique et de l'étude environnementale.

Cette actualisation ne remet pas en cause l'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique.

Le Conseil départemental du Val d'Oise a confié à Suez Consulting en juillet 2018, la mission de réaliser cette note d'actualisation du dossier technique.

L'actualisation du contenu de l'étude environnementale a été ciblé **sur l'évolution** des risques prioritaires de dégradation de la qualité de la ressource :

- **Des activités commerciales artisanales et industrielles**
- **Des activités agricoles**

Certains éléments du dossier technique de 2012 n'ont pas fait l'objet d'actualisation **du fait de l'absence d'évolution significative.**



Figure 1 : Localisation des captages concernés par l'étude (Suez Consulting 2018)

2 PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

La zone d'étude est rappelée sur la Figure 2.

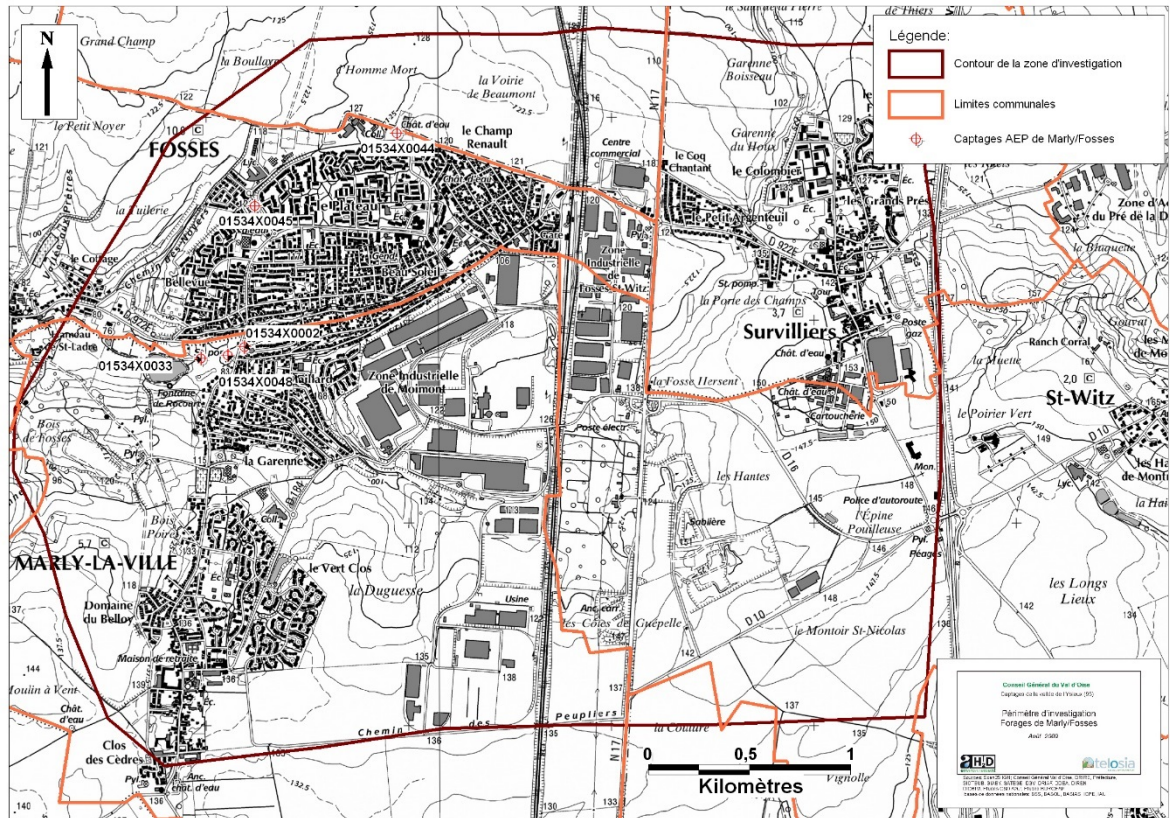


Figure 2 : Périmètre de l'étude environnementale (source : AH2D Environnement 2012)

3 ENVIRONNEMENT DES CAPTAGES

3.1 Environnement – bassin d'investigation

La limite Sud de la zone d'étude est bordée par le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de code SAGE03018 (source : SIGES SN).

Les enjeux de ce SAGE sont les suivants :

- Enjeu intégrateur : la réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des cours d'eau et des bassins.

Il traite de ce qui est "visible" et "lisible" dans l'espace : les paysages liés à l'eau, les espaces naturels humides, les rivières, les canaux, les plans d'eau, les inondations, etc.

- ▷ La maîtrise des risques liés à l'eau dans un contexte d'artificialisation et d'urbanisation
- ▷ La reconquête écologique des milieux humides et aquatiques
- ▷ La redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau

- Enjeu intégrateur : la reconquête de la qualité des ressources en eau, et le maintien des usages associés.

Il s'inscrit dans un temps long, voire très long et traite de ce qui "ne se voit pas" : la qualité de l'eau, les nappes souterraines, les réseaux, etc.

- ▷ La reconquête de la qualité des eaux superficielles (et des nappes d'accompagnement) face aux pressions
- ▷ La protection de la qualité des eaux souterraines
- ▷ La sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le long terme.

3.2 Abords immédiats

D'après les dernières photographies aériennes disponibles sur Google Maps, des stockages sont présents sur la parcelle située immédiatement à l'Est du forage SAPEFO 1. L'échelle de la photographie ne permet pas d'identifier le type de stockages.

D'après les dernières photographies aériennes disponibles sur Google Maps, des activités avaient lieu (de cirque au vu de la présence d'un chapiteau) à proximité immédiate du Puits N°2 (Figure 3), avec présence de nombreux véhicules dont camping-cars.

D'après ces photographies aériennes, il n'existe toujours pas de clôture entourant les puits N°2 et N°3 situés dans le parc Salvador Allende.



Figure 3 : Photographie aérienne de l'environnement immédiat des puits de Marly-la-Ville (source : GoogleMaps)

4 ACTIVITÉS DOMESTIQUES

4.1 POS et PLU

Les mairies de Marly-la-Ville, Fosses, Survilliers et Saint-Witz ont été contactées afin de connaître l'évolution des documents d'urbanisme et projets d'urbanisation dans la zone d'étude.

Les actualisations de ces données sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Documents d'urbanisme

Commune	Document d'urbanisme	Etat	Projets d'urbanisation dans la zone d'étude
Marly-la-Ville	PLU	Approuvé le 27 février 2013 Plusieurs modifications depuis, la dernière étant une déclaration de projet à date du 3 mai 2017	Les projets d'urbanisation se situent dans le centre bourg et concernent la réalisation de logements sociaux (entre 700 et 800 logements). Les terrains concernés sont d'anciens corps de ferme et la zone du haras.
Fosses	PLU	Approuvé le 23 janvier 2008 Modifié le 12 janvier 2012	2 ZAC en cours : Une en centre-ville, l'autre au niveau de la gare. Une partie a déjà été livrée et contient des commerces de proximité (boucherie, coiffeur, pharmacie)
Survilliers	PLU	Approuvé le 20 mai 2015 Modifié le 6 décembre 2016	Projet d'aménagement de 93 logements, une gendarmerie et lots d'activités économiques et commerciales (commerces de proximité) le long de la Départementale 1017
Saint-Witz	PLU	Approuvé le 19 octobre 2017 Modifications simplifiées le 14 juin 2018 et le 15 novembre 2018	1 immeuble de 39 logements en centre-ville en cours de construction 1 permis accordé pour un autre immeuble de 56 logements également en centre-ville 1 permis d'aménagement en cours sur la zone AU du PLU (maisons de ville et immeubles)

4.2 Assainissement

La commune de Marly-la-Ville signale le projet d'un nouveau réseau Eaux Usées-Eaux Pluviales pour le centre bourg qui n'est pas encore validé.

Le Rapport du Plan de Zonage de la commune de Saint-Witz à date du 25 novembre 2016 est présenté en Annexe 2.

Selon le SICTEUB (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux), le Schéma Directeur d'Assainissement de 2006 est toujours d'actualité. Cependant, le SICTEUB lancera à la fin du semestre 2019 la mise à jour du Schéma Directeur et des plans de zonage sur les quatre communes concernées par l'étude (Marly-la-Ville, Fosses, Survilliers et Saint-Witz).

Les plans des réseaux d'eaux usées (en rouge) de ces quatre communes sont présentés en Annexe 3.

4.2.1 Eaux usées

4.2.1.1 Zonage

Les travaux d'extension (raccordement) réalisés ou en projet sur les quatre communes sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Travaux d'extension réalisés sur les réseaux d'eaux usées depuis 2009 ou en projet (source : SICTEUB et mairie de Saint-Witz)

Commune	Travaux réalisés ou à venir	Date de réalisation
Marly-la-Ville	2 extensions de réseau : création d'un réseau d'assainissement collectif pour raccorder des dispositifs d'assainissement non collectifs non conformes au Hameau de la Sucrierie + 11 habitations Allée du Milieu	Réalisés en 2014-2015
	Projet d'extension d'1,2 km de réseau pour raccorder les futurs projets immobiliers sents de derrière les murs	Sera réalisée en 2019
Survilliers	Projet d'extension sous l'accotement de la RD317 pour assainir 5 habitations dont un restaurant	Sera réalisée
Saint-Witz	Extension du réseau route de Survilliers pour raccorder 4 industriels (jusqu'au Novotel)	Réalisés
Fosses	Travaux d'extension : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rue Lucie Aubrac ○ Allée Simoun ○ Allée Sirocco 	En cours

Le SICTEUB signale, en plus des secteurs cités dans l'étude environnementale de 2009 n'ayant pas été raccordés, une autre zone en assainissement non collectif au niveau de la RD16 route de Survilliers à Saint-Witz (Porsche, la SANES).

La carte de zonage des eaux usées sur la commune de Saint-Witz est présentée sur la figure suivante :

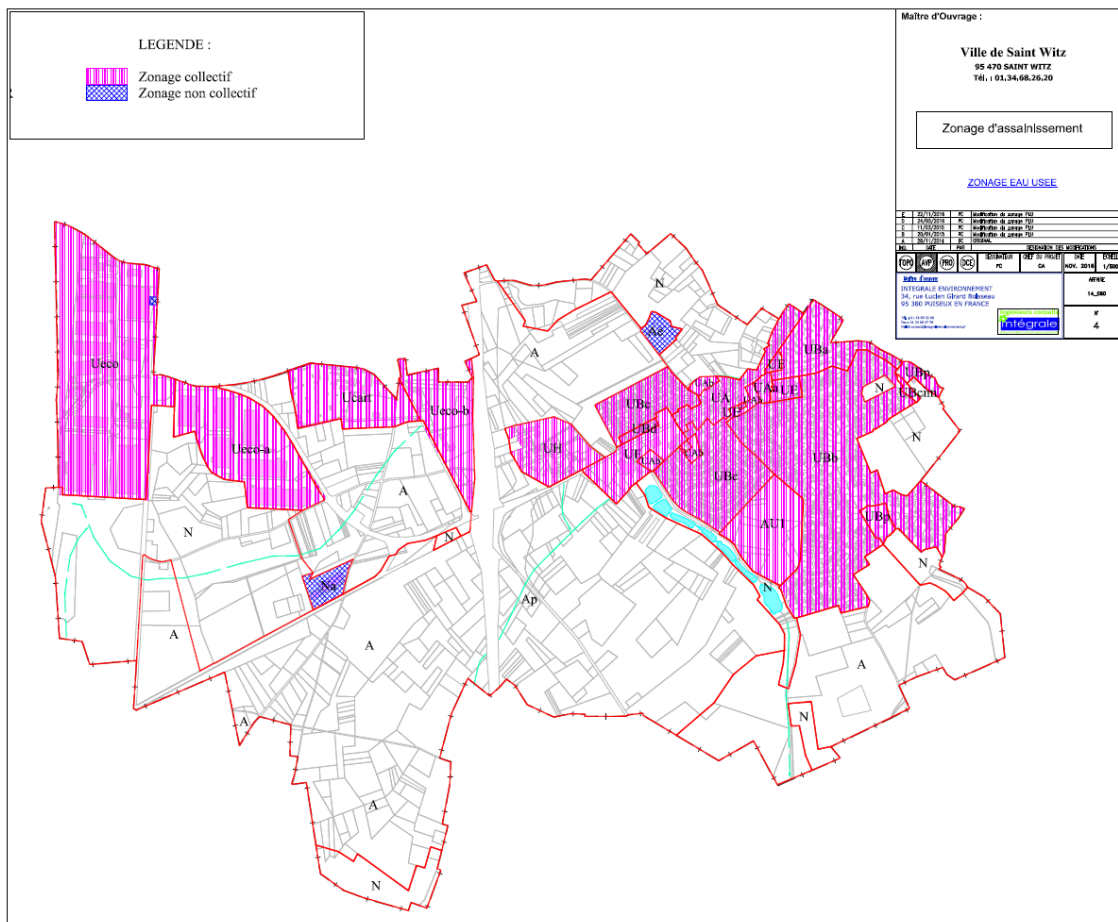


Figure 4 : Carte de zonage des eaux usées sur la commune de Saint-Witz (source : commune de Saint-Witz ; PLU)

4.2.1.2 Etat des canalisations

Les travaux de réhabilitation réalisés depuis 2009 sur les communes concernées par l'étude sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Travaux réalisés sur les réseaux d'eaux usées depuis 2009 (source : SICTEUB et mairie de Saint-Witz)

Commune	Travaux réalisés ou à venir	Date de réalisation
Survilliers	<p>Importants travaux de réhabilitation dus à l'état très dégradé des réseaux : environ la moitié de la commune était concernée par les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Quartier du Jardin Frémin ○ Rue René Fonck ○ Rue Roland Garros ○ Rue de la Liberté ○ Rue de la Cartoucherie ○ Grande Rue 	Réalisés de 2011 à 2016
Fosses	<p>Travaux de réhabilitation au niveau de la ZAC en centre ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Rue des Violettes ○ Rue de la Colline ○ Quartier France Foncière ○ Avenue de la Haute Grève ○ Avenue du Mesnil ○ Rue Fernand Picquette 	Réceptionnés en 2018 (réalisés en 2016-2017)

4.2.2 Epanchage de boues

La carte localisant les périmètres d'épandage de boues autorisées transmise par la DDT du Val d'Oise est présentée en Annexe 5. Le prestataire de Seine aval est SEDE Environnement en charge du suivi.

Pour la partie Nord de la zone d'investigation située dans l'Oise, la DDT de l'Oise a été contactée, aucun plan d'épandage n'a été trouvé sur la commune de La Chapelle-en-Serval dans les PPE 2018 concernant les stations d'épuration. La Police de l'Eau n'avait également pas connaissance d'épandage de boues de méthaniseur, ni d'épandage de matières organique issues de l'élevage sur cette commune.

4.2.3 Eaux pluviales

4.2.3.1 Réseaux communaux et dysfonctionnements observés

La mairie de Fosses n'a pas mis en évidence de nouvelles inondations avenue Laverdure. Une portion de l'avenue a été refaite. Il n'y a pas eu de modification importante du réseau d'eaux pluviales sur la commune de Fosses depuis 2009.

Aucune évolution significative n'est signalée sur la commune de Marly depuis l'étude environnementale de 2009. Des problèmes d'inondation sont toujours présents, notamment au sud de la rue Jules Vallès (ruissellement), sur les collecteurs situés entre la rue Jules Vallès et l'avenue Henri Barbusse, allée des Platanes (une habitation inondée durant l'été 2018), avenue Henri Barbusse. La rue Roger Salengro n'a pas été inondée récemment mais est fortement exposée (descend sur toute la commune de Marly).

Actualisation de l'étude environnementale

Procédure DUP des captages de Marly-la-Ville et Fosses (95)

La rue de Senlis (commune de Fosses) présente une très forte pente et favorise les problèmes d'inondation sur l'avenue Henri Barbusse. Un déviateur a été créé en direction de l'avenue Laverdure avec un collecteur se terminant dans une ancienne carrière en aval. Cela permet une décharge du chemin de Senlis.

Par ailleurs, des travaux importants ont été réalisés sur l'avenue Henri Barbusse (revêtement, places de parking, etc.).

Aucune évolution significative n'a été signalée sur la commune de Survilliers.

La commune de Saint-Witz signale des problèmes d'inondation importants suite à de gros orages (mai-juin 2018). Les plus significatifs se situent rue des Prés Frais et rue du vieux Lavoir, toutes deux hors de la zone d'étude, ainsi que sur des chemins.

Le SIABY indique des problèmes liés au bassin de rétention appartenant au Conseil Départemental situé au sud de la rue de Paris (absence de surverse de sécurité).

Les données concernant les deux bassins routiers de récupération des eaux pluviales sur la RD16 sont présentées en Annexe 4. D'après le Conseil Départemental du Val d'Oise, aucuns travaux récents n'ont été réalisés sur le bassin D16B2 à Saint-Witz.

La répartition des gestionnaires des eaux pluviales sur la commune de Saint-Witz est présentée sur la figure suivante.

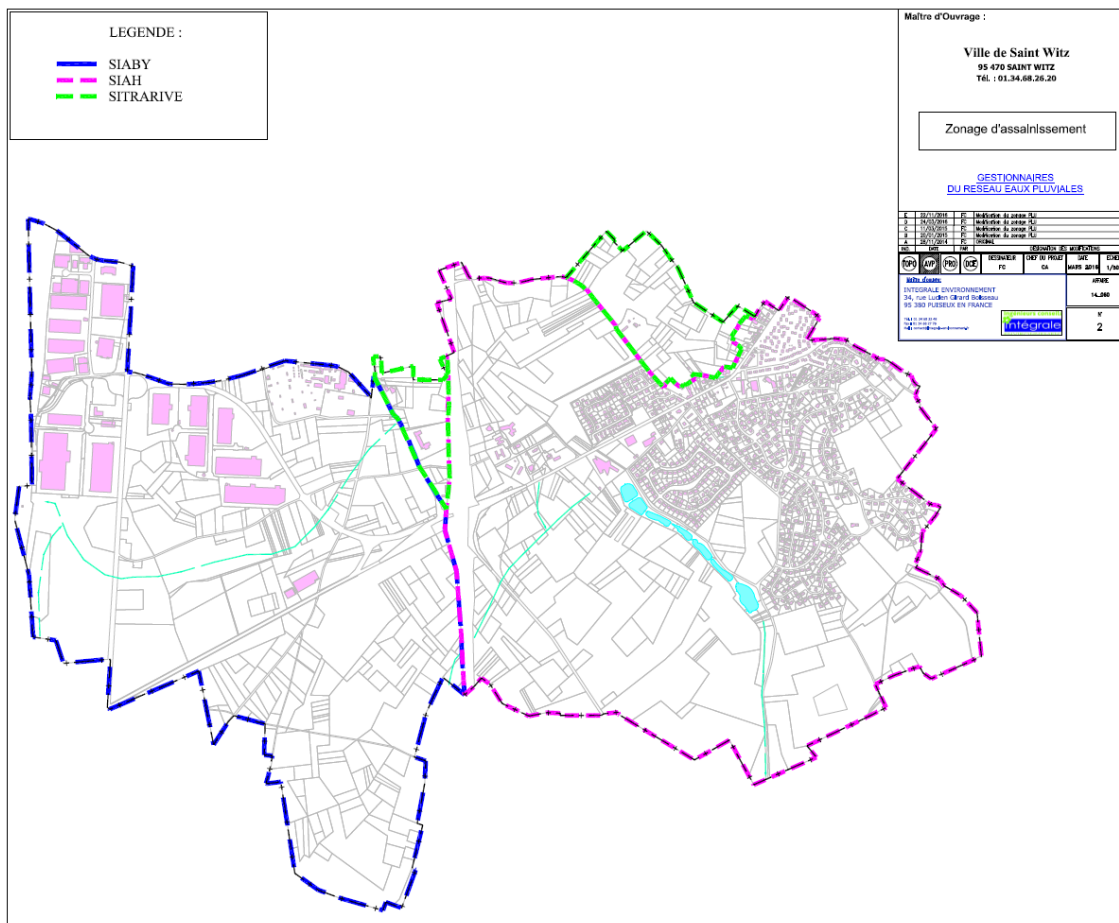


Figure 5 : Gestionnaire du réseau d'eaux pluviales sur la commune de Saint-Witz (mars 2016, source : commune de Saint-Witz, PLU)

Les services techniques de la mairie de Saint-Witz indiquent que les réseaux eaux usées – eaux pluviales ont été rétrocédés au SIAH depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le zonage des eaux pluviales sur la commune de Saint-Witz est présenté sur la figure suivante.

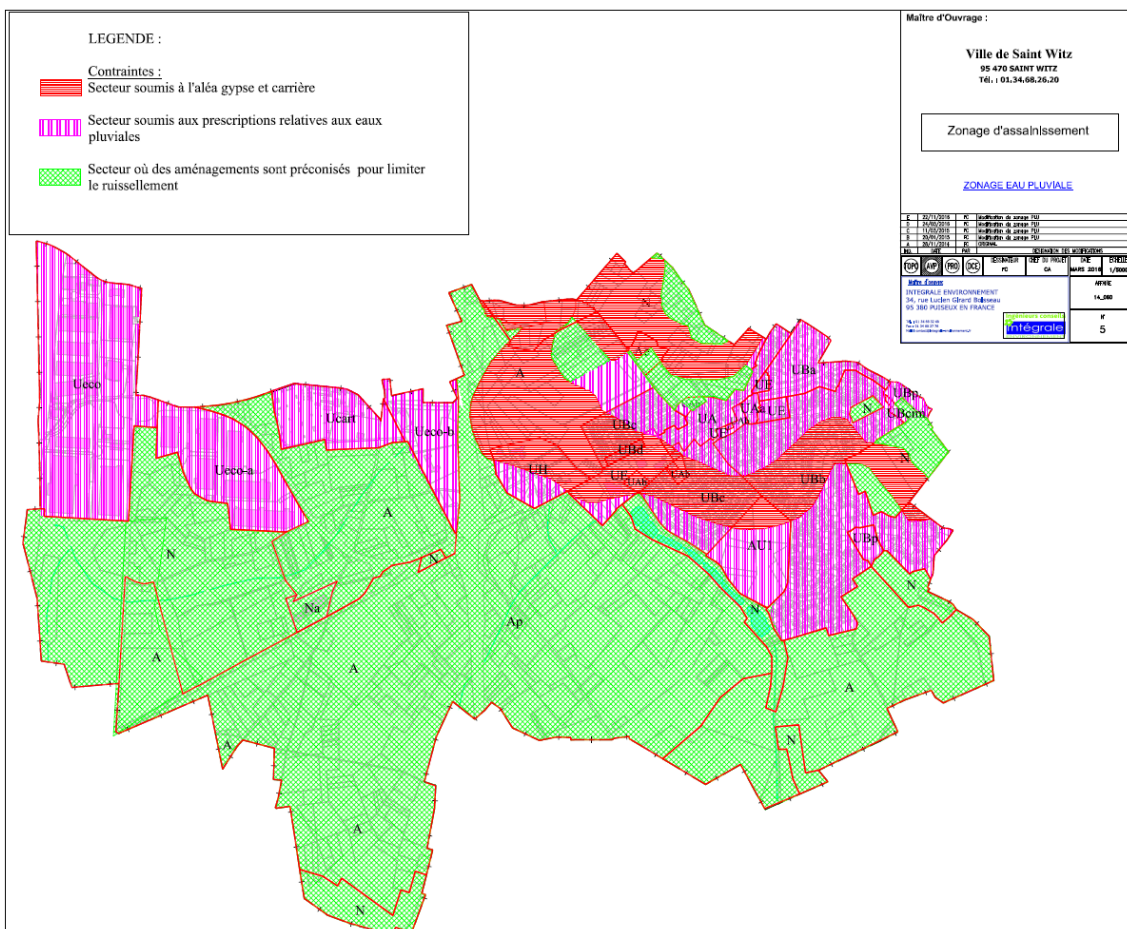


Figure 6 : Zonage eau pluviale sur la commune de Saint-Witz (mars 2016, source : commune de Saint-Witz, PLU)

4.2.3.2 Mesures adoptées

La personne des services techniques de la mairie de Fosses n'avait pas connaissance de la réalisation des aménagements suivants :

- création d'un bassin de stockage sur la zone industrielle de Fosse-St Witz de 2 440 m³,
- création de bassin de stockage de 270 m³ avenue Laverdure,
- création ouvrage de stockage avenue du Mesnil de 500 m³,
- création ouvrage sur terrain communal Barbusse et Mesnil de 300 m³.

Le SIABY (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ysieux), signale la présence d'un bassin de rétention enterré au croisement de l'avenue Henri Barbusse (Marly-la-Ville) et du chemin de Senlis (Fosses) fonctionnant avec une surverse. Celui-ci aurait été créé en 2009-2010 environ pour soulager le collecteur du chemin de Senlis (Fosses) avec un système de by-pass. Le maître d'ouvrage est inconnu.

D'après le SIABY aucun bassin public n'a été créé depuis la dernière étude environnementale de 2009.

Le SIABY signale que le collecteur situé Avenue Henri Barbusse est sous-dimensionné pour les pluies décennales.

Les dispositifs d'infiltration à la parcelle sont encouragés.

Des dispositifs d'infiltration privés ont été créés depuis la dernière étude environnementale de 2009, cependant le SIABY ne possède pas de recensement de ces installations.

Le SIABY indique qu'un barrage est situé en aval du bassin de Moimont. En aval de ce barrage, l'eau coule en fond de vallée et arrive dans le bassin de Val Lambert.

Par ailleurs, le SIABY informe que des travaux vont être réalisés sur le bassin de la Fontaine de Rocourt situé dans le Parc Salvador Allende (Marly-la-Ville) et à ses abords. Ce bassin était initialement construit pour être à sec sur une prairie humide. Il a été mis en eau avec un batardeau mais retient les sédiments et pollutions. Cela crée un déficit sédimentaire ainsi qu'une incidence sur la rivière en aval. Le projet, réalisé avec l'Agence de l'Eau, est de remettre à sec le bassin, avec une zone humide comme zone d'expansion des crues. Le plan d'eau permanent sera donc supprimé. Une ou deux mares seront peut-être créées, probablement au Sud du bassin entre la source (visible sur la carte IGN) et l'exutoire. Le réseau des eaux pluviales qui arrive à l'Est du bassin sera maintenu.

Aucune évolution significative n'a été signalée sur la commune de Survilliers.

Sur la commune de Saint-Witz, un avaloir complémentaire a été créé fin 2018 rue du Vieux Lavoir afin de palier à des inondations chez les riverains. Un acodrain a également été installé en travers de la voirie sur toute la largeur de la rue du Haut de Senlis, au niveau du n°8, suite à des inondations chez les riverains.

D'après les services techniques de la mairie, aucun bassin d'infiltration ou de rétention n'a été créé sur la commune de Saint-Witz depuis l'étude environnementale de 2009. D'après le SIABY, des bassins ont probablement été créés sur la ZI de la Pépinière.

Les services techniques de la mairie signalent un projet de création de 3 bassins d'infiltration dans le cadre d'un projet de lotissement dans le bas de Saint-Witz.

5 ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

5.1 Installations classées (ICPE)

5.1.1 Activités recensées

Les ICPE recensées sur les communes de la zone d'étude sont présentées dans les tableaux suivants.

Tableau 4 : ICPE situées sur la commune de Marly-la-Ville (source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>)

Commune	Adresse	Nom	Etat d'activité	Régime	Statut Seveso
Marly-la-Ville	ZI de Moimont	CENTREX	En cessation d'activité	Inconnu	Seuil bas
Marly-la-Ville	Rue Eugène Pottier	CER GALLIA MARLY (SNC) (ex LPFE MARLY)	En fonctionnement	Autorisation	Non seveso
Marly-la-Ville	2 rue Valles, ZI de Moimont	DELSEY	En fonctionnement	Enregistrement	Non seveso
Marly-la-Ville	ZI de Moimont II, 2, rue Eugène Pottier	DISTRILUX (ex ELECTROLUX)	En fonctionnement	Autorisation	Non seveso
Marly-la-Ville	2, rue Eugène Pottier – ZI de Moimont	LA FLECHE FOREZIENNE	En cessation d'activité	Inconnu	Non seveso
Marly-la-Ville	ZI de Moimont 5 rue Jean Jaurès	MONCASSIN (transports)	En fonctionnement	Enregistrement	Non seveso
Marly-la-Ville	Rue Eugène Pottier ZI de Moimont II	PARCOLOG	En fonctionnement	Autorisation	Non seveso
Marly-la-Ville	4 rue Jean Jaurès	PROLOGIS LXXXIII EURL	En construction	Autorisation	Non seveso
Marly-la-Ville	ZAC de Moimont II- Lieu-dit 'Val Lambert' 6 rue Eugène Pottier	SANOFI WINTHROP INDUS (ex AVENTIS PHARMA)	En fonctionnement	Enregistrement	Non seveso
Marly-la-Ville	RUE JEAN JAURES ZI MOIMONT I	SAS GAZELEY	En fonctionnement	Enregistrement	Non seveso

Actualisation de l'étude environnementale
Procédure DUP des captages de Marly-la-Ville et Fosses (95)

Commune	Adresse	Nom	Etat d'activité	Régime	Statut Seveso
Marly-la-Ville	rue Jean Jaurès ZAC de Moimont	SCI ANGERS MARLY (ex PRD)	En fonctionnement	Autorisation	Non seveso
Marly-la-Ville	ZA de Moimont II Le 'Val Lambert'-rue Eugène Pottier	SCI TRIAS FRA MARLY T (ex SAMADA)	En fonctionnement	Autorisation	Non seveso
Marly-la-Ville	2 rue Eugène Pottier ZAC de Moimont II	SCI YS MARLY LA VILLE (ex PPMPP)	En fonctionnement	Enregistrement	Non seveso
Marly-la-Ville	Zone Industrielle du Moimont 3, rue Jean Jaurès	SCPI VALEUR PIERRE 1	En cessation d'activité	Inconnu	Non seveso
Marly-la-Ville	7 rue Eugène Pottier Zone Industrielle Moimont II	SELP MARLY (ex SEGRO-CENTRALSP.) - Bât A	En fonctionnement	Autorisation	Non seveso
Marly-la-Ville	Rue Eugène Pottier ZI de Moimont II	SELP MARLY (ex SEGRO-CENTRALSP.) - Bât B	En fonctionnement	Enregistrement	Non seveso
Marly-la-Ville	2 rue Eugène Pottier ZI de Moimont II	SELP MARLY (ex SEGRO-CENTRALSP.) - Bât C	En fonctionnement	Autorisation	Non seveso
Marly-la-Ville	Rue Eugène Pottier ZI de Moimont II	SELP MARLY (ex SEGRO-CENTRALSP.) - Bât D	En fonctionnement	Autorisation	Non seveso
Marly-la-Ville	Rue Eugène Pottier ZI de Moimont II	SELP MARLY (ex SEGRO-CENTRALSP.) - Bât E	En fonctionnement	Enregistrement	Non seveso
Marly-la-Ville	7, rue Jean Jaurès	SNC MARLY JEAN JAURES	En cessation d'activité	Inconnu	Non seveso
Marly-la-Ville	ZI de MOIMONT BP 18 1, rue Jean Jaurès	SeD Société des Entrepôts & Distribution	En fonctionnement	Autorisation	Non seveso

Tableau 5 : ICPE située sur la commune de Fosses (source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>)

Commune	Adresse	Nom	Etat d'activité	Régime	Statut Seveso
Fosses	Zone Industrielle Rue de la Ferme Saint Ladre	EUROSTAR ENGINEER (ex SABIC, exGEP, exLNP)	En fonctionnement	Enregistrement	Non Seveso

Tableau 6 : ICPE située sur la commune de Survilliers (source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>)

Commune	Adresse	Nom	Etat d'activité	Régime	Statut Seveso
Survilliers	Bâtiment D - La Porte des CHAMPS	EIF SURVILLIERS - Bât. D (ex PANHARD)	En construction	Autorisation	Non Seveso
Survilliers	ZA de la Porte des Champs	ING REEIF (ex IPBM ex SOPHIA GE)	En fonctionnement	Autorisation	Non Seveso
Survilliers	63, GRANDE RUE BP 24	JPG (J.PAUL GUISET)	En fonctionnement	Autorisation	Non Seveso
Survilliers	RUE DE LA CARTOUCHERIE BP 10	NCS PYROTECHNIE	En fonctionnement	Autorisation	Seuil Haut

Tableau 7 : ICPE située sur la commune de St Witz (source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>)

Commune	Adresse	Nom	Etat d'activité	Régime	Statut Seveso
St Witz		AXIMA NORD	En cessation d'activité	Inconnu	Non seveso
St Witz	'Terre de Guepelle'	COSSON ISDI	En cessation d'activité	Inconnu	Non seveso
St Witz	Rue de la Ferme St Ladre	DPK ST WITZ SAS (ex SCI ST WITZ LOGIST.)	En fonctionnement	Autorisation	Non seveso
St Witz	ZA DE FOSSES RUE DE LA FERME SAINT LADRE	FABIEN MARCEAU	En cessation d'activité	Inconnu	Non seveso

Commune	Adresse	Nom	Etat d'activité	Régime	Statut Seveso
St Witz	ZAC 'La Pépinière'	GLOBAL SERVICE AUTOMOTIVE -ex EWALS C.C.	En fonctionnement	Autorisation	Non seveso
St Witz	ZAC de la Pépinière	LOGICOR QUARTZ ST WITZ SARL (ex CBRE)	En fonctionnement	Autorisation	Non seveso
St Witz	GUEPELLE 95580001	REP St Witz	En cessation d'activité	Inconnu	Non seveso
St Witz	Parc d'activité 'Les Terres de Guepelle'	SEGRO LOGISTICS SAS (F.E.L.)	En fonctionnement	Autorisation	Non seveso
St Witz	Carrière REP	TRABET SAS ST WITZ	En cessation d'activité	Inconnu	Non seveso

Aucune ICPE n'est recensée sur la zone d'étude concernant La Chapelle-en-Serval.

5.1.2 Risques et moyens d'actions

En raison de l'absence d'évolution significative, cette partie n'a pas fait l'objet d'actualisation en 2018.

5.2 Autres activités industrielles ou commerciales

5.2.1 Activités recensées sur l'aire d'étude

Les activités artisanales, industrielles et commerciales ont été identifiés (source : Google Maps). Ces activités sont présentées dans le tableau suivant (hormis commerces et services de proximité ne présentant pas de risque particulier tels que les boulangers, etc.).

Tableau 8 : Activités non ICPE pouvant présenter un risque (source : Google Maps)

Commune	Nom entreprise	Nature
Marly-la-Ville	GEFCO	Service logistique
	2 nd Move by Europcar	Vendeur de voitures d'occasion
	Sagashka Logistique	Service Logistique
	Consortium Ménager Parisien	Société d'import-export
	Publidispatch	Service logistique
	Euro Dispatch Service EDS TRANSPORTS & LOGISTIQUE	Société de transport routier
	Point P	Magasin d'électronique
	Daher	Fabricant
	Bonfiglioli Transmissions	Fournisseur d'équipements industriels
	Relay France SNS	Service logistique

Actualisation de l'étude environnementale
Procédure DUP des captages de Marly-la-Ville et Fosses (95)

Commune	Nom entreprise	Nature
Fosses	Fosses Garage	Atelier de réparation automobile
	Le Ramoneur 95 60	Entrepreneur spécialisé dans les systèmes de CVC
	GROUPAUTO MESNIL	Magasin de pièces de rechange automobiles
	Zaman Muhammad Farhan	Magasin d'informatique
	Diapason	Entreposage et stockage non frigorifique
	Van Hool France	Concessionnaire de camping-cars
	Total	Station-service
	POINT P	Magasin de matériaux de construction
Survilliers	SAM AUTO PRO	Concessionnaire automobile
	SAS PAK AUTO-PEUGEOT	Concessionnaire automobile
	SEWS-E	Magasin de pièces automobiles
	AM2A Services	Service de réparation d'ordinateurs
	California Limousines	Agence de location de voitures
	Allo Café Services	Industrie
St Witz	Chop SARL	Chaudronnerie
	Brico Depot	Magasin de bricolage
	Art & Cuisine	Magasin d'électroménager
	Galardi France Paris	Entreprise de logiciels
	K Logistique	Service Logistique
	UPS SCS France Saint Witz	Service de transport
	GSA LOGISTICS	Service logistique
	ID Logistics	Matériel de stockage
	Centre Porsche Roissy	Concessionnaire automobile
	Techno Centre Carrosserie - Bauer Paris Saint-Witz : Automobile aluminium carbone réparation Audi	Atelier de carrosserie automobile

5.2.2 Risques et moyens d'actions

En raison de l'absence d'évolution significative, cette partie n'a pas fait l'objet d'actualisation en 2018.

5.3 Autres sources de pollutions potentielles

Une carte des contraintes du sol et du Sous-Sol de la commune de Saint-Witz a été établie en 2014. Cette carte est présentée en Annexe 1.

5.3.1 Anciennes activités à risques

Les sites industriels BASIAS recensés sont présentés sur la Figure 7 et le Tableau 9 (source : Infoterre).

Des sites industriels BASIAS non localisés sont présents sur les communes de Marly-la-Ville, Survilliers et St Witz (source : Infoterre).

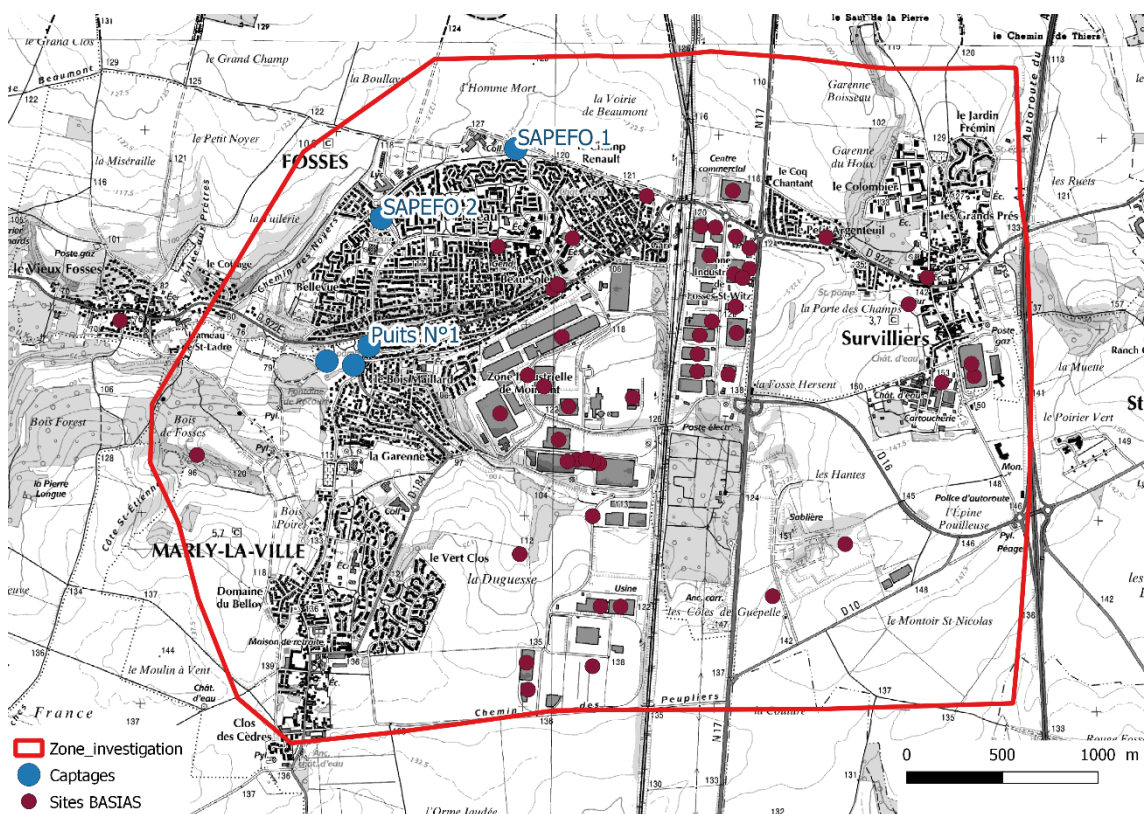


Figure 7 : Localisation des sites BASIAS sur la zone d'étude (source : Infoterre)

Actualisation de l'étude environnementale

Procédure DUP des captages de Marly-la-Ville et Fosses (95)

Tableau 9 : Activités BASIAS recensées sur la zone d'étude (source : Infoterre)

Référence	Etat du site	Raison sociale	Commune	Activités
IDF9501133	En activité	NCS Pyrotechnie et Technologies, Sté	SURVILLIERS	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.);Sidérurgie; Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique
IDF9501918	En activité	Van Hool France, Sté	FOSSÉS	Garages, ateliers, mécanique et soudure; Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
IDF9501919	En activité	LNP Eurostar SA, Sté	FOSSÉS	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...);Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
IDF9501920	En activité	Dubois, Sté des Entrepôts (S.E.D.)	FOSSÉS	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)
IDF9501921	Ne sait pas	FODIS, Sté	FOSSÉS	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
IDF9501922	Ne sait pas	Toutes Techniques Translation, Sté (3T, Sté)	FOSSÉS	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres
IDF9501923	Ne sait pas	Parisienne de distribution plastique, Sté (PAULUS)	FOSSÉS	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...);Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures);Mécanique i
IDF9501924	En activité	Fina France, Sté	FOSSÉS	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
IDF9501925	Ne sait pas	MAES Michel, M.	FOSSÉS	Chaudronnerie, tonnellerie
IDF9501926	Ne sait pas	Lago et Fils	FOSSÉS	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
IDF9501927	Ne sait pas	Gomon André, M.	FOSSÉS	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons
IDF9501928	Activité terminée	Viamis, Sté	FOSSÉS	Garages, ateliers, mécanique et soudure; Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
IDF9501930	Ne sait pas	Ferro Eurostar, Sté	FOSSÉS	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)
IDF9501932	Ne sait pas	Bourdin & Chausse, Sté Entreprise	FOSSÉS	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
IDF9502577	Ne sait pas	D.A.F. FRANCE, Société	SURVILLIERS	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.);Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention
IDF9502578	Ne sait pas	ETOILE DEVELOPPEMENT	SURVILLIERS	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques; Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné; Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention

Actualisation de l'étude environnementale

Procédure DUP des captages de Marly-la-Ville et Fosses (95)

Référence	Etat du site	Raison sociale	Commune	Activités
IDF9502579	En activité	GUISSET Jean Paul, Société	SURVILLIERS	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques; Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage);Entreposage et stockage frigorifique ou non et manut
IDF9502581	En activité	CUMIN G.	SURVILLIERS	Garages, ateliers, mécanique et soudure; Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
IDF9502583	Ne sait pas	JOSSE Philippe	SURVILLIERS	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
IDF9502801	En activité	CENTREX	MARLY-LA-VILLE	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.);Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums; Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne
IDF9502802	En activité	GEFCO, Société	MARLY-LA-VILLE	Garages, ateliers, mécanique et soudure; Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.);Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estamp
IDF9502804	Activité terminée	LEGRAND	MARLY-LA-VILLE	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques; Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention
IDF9502805	Activité terminée	EUROPEENNE DE PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT, Société (S.E.P.I.)	MARLY-LA-VILLE	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques; Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné; Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention
IDF9502809	Ne sait pas	SLOUGH DEVELOPMENTS, Société	MARLY-LA-VILLE	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques; Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention
IDF9502810	En activité	DELSEY, Société	MARLY-LA-VILLE	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...);Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques
IDF9502812	Activité terminée	PLACEMENTS ET PRISES DE PARTICIPATION, Société Européenne de	MARLY-LA-VILLE	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
IDF9502813	En activité	LOGIDIS, ex PRODIM-PARIS EST, Société	MARLY-LA-VILLE	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques
IDF9502814	En activité	DUBOIS, Société des Entrepôts	MARLY-LA-VILLE	Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention
IDF9502815	Activité terminée	FLECHE FOREZIENNE, Société La	MARLY-LA-VILLE	Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention
IDF9503527	Ne sait pas	Union pour le financement d'Immeubles de Sociétés (U.I.S.)	SAINT-WITZ	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

Actualisation de l'étude environnementale

Procédure DUP des captages de Marly-la-Ville et Fosses (95)

Référence	Etat du site	Raison sociale	Commune	Activités
IDF9503528	Ne sait pas	PREMANMAN, Sté	SAINT-WITZ	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
IDF9503529	Ne sait pas	Santé Beauté, Sté	SAINT-WITZ	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.); Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
IDF9503530	Ne sait pas	Rive Gauche, Sté Financière	SAINT-WITZ	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques; Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention
IDF9503531	Ne sait pas	GEPRIN, Sté	SAINT-WITZ	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...); Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques
IDF9503617	Ne sait pas	FRUEHAUF FRANCE SA	SAINT-WITZ	Métallurgie
IDF9503664	Ne sait pas	STOKVIS ET FILS, RS (CELPA)	MARLY-LA-VILLE	Industrie manufacturière
IDF9503665	En activité	ELECTROLUX LOGISTICS (ex DISTRILUX)	MARLY-LA-VILLE	Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention
IDF9503666	Ne sait pas	MARLIMO DISTRILUX	MARLY-LA-VILLE	Services auxiliaires des transports
IDF9503668	En activité	GEFCO	MARLY-LA-VILLE	Services auxiliaires des transports
IDF9503669	En activité	GUILBERT France	MARLY-LA-VILLE	Industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie
IDF9503670	En activité	SOGEROS , ex DANZAS	MARLY-LA-VILLE	Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention
IDF9503680	Ne sait pas	REP	SAINT-WITZ	Autres industries extractives
IDF9503681	Ne sait pas	MARCEAU, FABIEN	SAINT-WITZ	Services auxiliaires des transports
IDF9504092	Activité terminée	Décharge	MARLY-LA-VILLE	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
IDF9504099	Ne sait pas	Décharge	SAINT-WITZ	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
IDF9500031	En activité	Bonfiglioli Transmissions	MARLY-LA-VILLE	Fabrication d'autres machines-outils (à préciser)
IDF9500032	Activité terminée	Maillet, entreprise	MARLY-LA-VILLE	Stockage de produits
IDF9500033	Activité terminée	THYSSEN France, ex STARVAL	MARLY-LA-VILLE	Métallurgie
IDF9501931	Ne sait pas	LAGO et Fils, Sté Ch.	FOSSÉS	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
IDF9502803	Activité terminée	PDI FRANCE, Société	MARLY-LA-VILLE	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures) Garages, ateliers, mécanique et soudure Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage) Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques

Actualisation de l'étude environnementale

Procédure DUP des captages de Marly-la-Ville et Fosses (95)

Référence	Etat du site	Raison sociale	Commune	Activités
IDF9502807	En activité	GEFCO, ex MONCASSIN, Société	MARLY-LA-VILLE	Garages, ateliers, mécanique et soudure Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...) Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
IDF9502808	Ne sait pas	AVENTIS PHARMA DISTRISERVICES	MARLY-LA-VILLE	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention

5.3.2 Ouvrages souterrains

5.3.2.1 Ouvrages domestiques

Les mairies de Fosses et Marly-la-Ville ont été contactées afin de connaître les raccordements au réseau de gaz réalisés depuis 2009. La commune de Marly-la-ville indique qu'il n'y a pas de nouvelles zones de raccordement au gaz depuis 2009. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant concernant la commune de Fosses.

Tableau 10 : Travaux réalisés sur les réseaux de gaz de la commune de Fosses depuis novembre 2009

Année des travaux	Type de travaux	Lieu
2018	Travaux de terrassement d'une fouille nécessaire à l'intervention sur canalisation gaz	1 rue de la Source
	Travaux de terrassement d'une fouille nécessaire à l'intervention sur canalisation gaz	Avenue Laverdure
	Création branchement gaz	Rue Lucie Aubrac
	Création sur réseau gaz	26 avenue Laverdure
2017	Extension et création branchement gaz	Place de la Liberté
	Suppression branchement gaz	232 avenue Henri Barbusse
	Création branchement gaz	Rue Gabriel Fauré
	Extension réseau gaz	Rue Lulli
	Déplacement réseau gaz	Avenue Henri Barbusse
	Branchement neuf	3 rue de Senlis et 11 avenue Debussy
2016	Création branchement gaz	5 allée du Cottage du Haut
	Suppression branchement gaz	19 rue Gabriel Péri
	Extension du réseau de gaz	9 rue des bouleaux
2015	Travaux d'extension du réseau	9 allée Berlioz
	Travaux branchement de gaz sous trottoir	95 avenue Henri Barbusse
	Branchement gaz sous trottoir	2 avenue Henri Barbusse
	Branchement gaz sous chaussée	17 allée Maurice Ravel
2014	Branchement gaz	93 avenue Camille Laverdure
	Création branchement gaz	13 rue de l'Ysieux
	Modification branchement gaz	108 avenue Henri Barbusse
	Modification branchement gaz	28 rue Roger Salengro
	Extension/création	10 rue de Senlis
	Ouverture de fouille pour travaux gaz	Allée Simoun
	Suppression branchement gaz	38 avenue Henri Barbusse
	Branchement gaz	13 allée Schubert
	Suppression chambre souterraine	Îlot central intersection avenue Laverdure et avenue du Mesnil
	Modification branchement gaz sous trottoir	Rue Roger Salengro
Branchement gaz	11bis avenue Laverdure	
2013	Renouvellement branchement gaz	3 Avenue Liszt
	Pose canalisation gaz	Angle avenue Liszt/avenue de la Haute Grève
	Suppression branchement gaz	Avenue du Mesnil/avenue de la Haute Grève

Année des travaux	Type de travaux	Lieu
	Suppression branchement gaz	Angle avenue de la Haute Grève (pôle civique)
2012	Suppression et création branchement gaz sous chaussée et trottoir	4 avenue du Mesnil
	Suppression et création branchement gaz sous chaussée et trottoir	Rue Fernand Picquette
	Création branchement gaz	23 rue Gabriel Fauré
	Renouvellement branchement suite à fuite de gaz	9 square d'Ulysse
	Travaux branchement gaz	Rue Fernand Picquette
	Terrassement du branchement gaz	35 rue Maréchal Foch
	Déplacement d'une canalisation de gaz en acier Mise en place d'une nouvelle canalisation avec raccordement au réseau existant	Avenue du Mesnil
2011	Extension du réseau gaz	8 rue de la Source
	Terrassement du branchement gaz	37 allée Chopin
	Branchement gaz	Allée de la Tramontane
	Modification branchement gaz	34 rue du Muguet
	Création branchement gaz	22 rue Gabriel Fauré
	Suppression branchement gaz	1 rue Fernand Picquette
2010	Création branchement gaz	12 rue Gabriel Fauré
	Branchement gaz	3 rue des Tulipes
	Branchement gaz	3 allée Ravel
	Création branchement gaz	13 rue Guy Moquet
	Branchement gaz	182 avenue Henri Barbusse
	Réparation conduite gaz sous trottoir et chaussée	Place de la Thuillerie
	Branchement gaz collectif	Au droit des 12, 24 rue de la ferme Saint-Ladre
Branchement gaz	Au droit du 34 rue de la ferme Saint-Ladre	

5.3.2.2 Forages et sondages

En raison de l'absence d'évolution significative, cette partie n'a pas fait l'objet d'actualisation en 2018.

5.3.2.3 Carrières

Carrières abandonnées :

En raison de l'absence d'évolution significative, cette partie n'a pas fait l'objet d'actualisation en 2018.

Carrières en activité :

La mairie de Saint-Witz indique que la carrière à ciel ouverte de Sablons située sur les Côtes de la Guépelle sur la commune de Saint-Witz a été rachetée par le Conseil Départemental. Il s'agit d'un espace naturel sensible. La carrière n'est donc désormais plus exploitée. La mairie de Saint-Witz n'a pas connaissance de la réalisation du bassin d'infiltration de capacité 3000 m³ indiqué dans l'étude environnementale de 2009.

L'autre carrière présente sur la commune de Saint-Witz gérée par Cosson située à l'ouest de la D317 est en cessation d'activité.

Actualisation de l'étude environnementale Procédure DUP des captages de Marly-la-Ville et Fosses (95)

Il n'y a donc plus de carrière en activité sur la commune de Saint-Witz.



Figure 8 : Localisation des carrières sur la zone d'étude (source : Infoterre)



Figure 9 : Délimitation de la carrière de Guépelle
(source : <http://www.mineralinfo.fr/Fiches/carmat/66037>)

5.3.3 Décharges, déchèteries

5.3.3.1 Présentation des décharges

D'après la mairie de Marly-la-Ville, il n'y a pas eu d'évolution significative concernant les décharges et déchetteries sur la commune. Les informations concernant la décharge Gestraye sont présentées dans le chapitre 5.3.3.2.

Il n'y a pas de décharge ou déchetterie sur la commune de Fosses. Seuls les déchets verts en petites quantités sont déposés sur le terrain des Artilleurs au Nord de la Commune.

D'après la mairie de Saint-Witz, il n'y a pas de décharge ou déchetterie sur la commune.

5.3.3.2 Décharge Genestraye

D'après la mairie de Marly-la-Ville, la décharge Genestraye n'a pas fait l'objet d'une réhabilitation.

Deux projets étaient envisagés :

- Retrait des déchets
- Recouvrement des déchets

Au vu des coûts trop élevés, aucune des deux propositions n'a été retenue.

Dans le cas de la réalisation du projet de train express de Roissy-Charles-de-Gaulle, des mesures de compensations écologiques seraient envisagées sur la zone de décharge incluant le fauchage tardif pour reconstituer les sols ainsi que la réouverture des espaces (forêts arbustives à tailler tous les trois ans).

5.3.4 Cimetières

En raison de l'absence d'évolution significative, cette partie n'a pas fait l'objet d'actualisation en 2018.

5.3.5 Dissolution du gypse

En raison de l'absence d'évolution significative, cette partie n'a pas fait l'objet d'actualisation en 2018.

5.4 Transports de matières dangereuses

5.4.1 Oléoducs-gazoducs

En raison de l'absence d'évolution significative, cette partie n'a pas fait l'objet d'actualisation en 2018.

5.4.2 Réseau ferroviaire

En raison de l'absence d'évolution significative, cette partie n'a pas fait l'objet d'actualisation en 2018.

5.4.3 Réseau routier

En raison de l'absence d'évolution significative, cette partie n'a pas fait l'objet d'actualisation en 2018.

5.5 Entretien des espaces communaux

Le 22/07/15, l'article 68 du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, a été adopté. Cet article impose pour les personnes publiques :

Actualisation de l'étude environnementale

Procédure DUP des captages de Marly-la-Ville et Fosses (95)

- Interdiction d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires (hors produits de biocontrôle, produits AB et produits à faibles risques conformément au règlement CE 1107/2009) pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public avancé au 01/01/2017
- Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sur les voiries.

L'ensemble des communes situées au sein des périmètres de protection (Marly-la-Ville, Fosses, Saint-Witz, Survilliers et la Chapelle-en-Serval) n'utilisent plus de produits phytosanitaires sur les parcelles communales.

6 ACTIVITÉS AGRICOLES

Le tableau ci-après synthétise les principales informations du recensement général agricole (RGA) de 2000 et 2010 sur les communes de Marly-la-Ville, Fosses, Survilliers et St Witz.

Tableau 11 : Données du RGA 2000 et 2010 concernant les communes de Marly-la-Ville, Fosses, Survilliers et St Witz

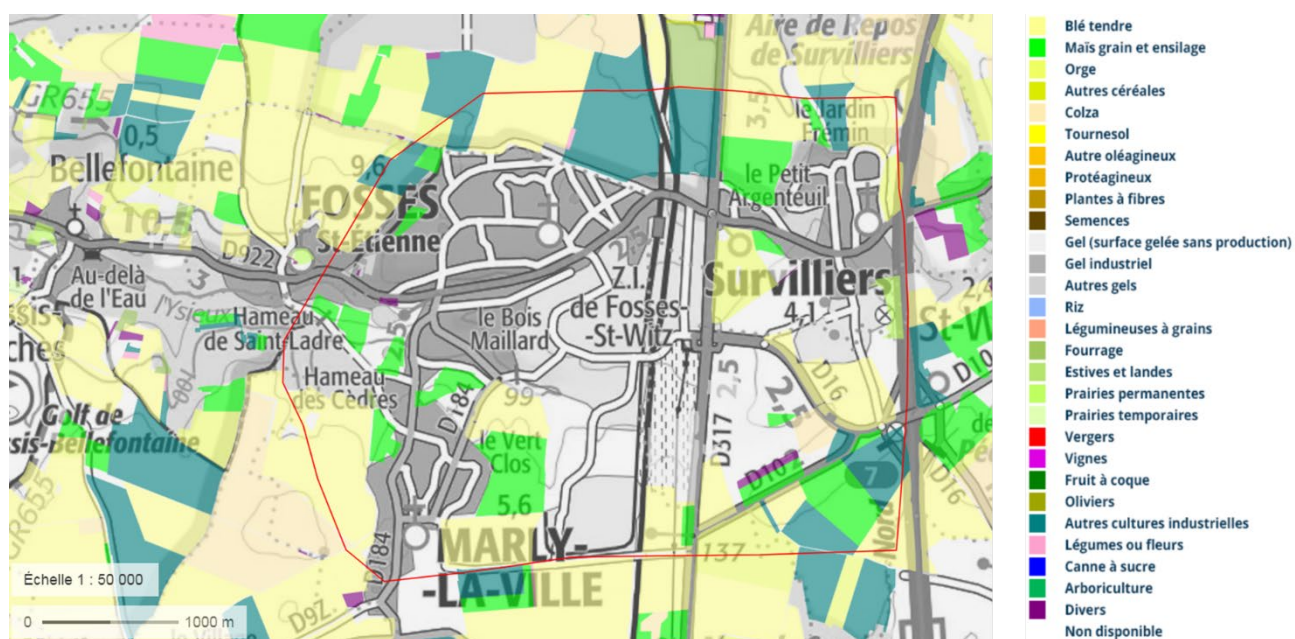
	Exploitations agricoles		Travail dans les exploitations agricoles		Superficie agricole utilisée		Cheptel	
	ayant leur siège dans la commune		en unité de travail annuel		en hectare		en unité de gros bétail, tous aliments	
Commune	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
Marly-la-Ville	5	7	12	15	1062	882	0	1
Fosses	2	2	2	5	162	200	0	0
Survilliers	1	2	2	5	251	684	0	0
St Witz	0	0	0	0	0	0	0	0

Commune	Orientation technico-économique de la commune		Superficie en terres labourables		Superficie toujours en herbe	
	2010	2000	en hectare		en hectare	
	2010	2000	2010	2000	2010	2000
Marly-la-Ville	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)	1055	878	s	s
Fosses	Céréales et oléoprotéagineux (COP)	Céréales et oléoprotéagineux (COP)	s	s	0	s
Survilliers	Céréales et oléoprotéagineux (COP)	Cultures générales (autres grandes cultures)	s	s	0	0
St Witz			0	0	0	0

s = donnée soumise au secret statistique

Actualisation de l'étude environnementale Procédure DUP des captages de Marly-la-Ville et Fosses (95)

Le Registre parcellaire graphique (RPG) de la zone d'étude est présenté sur la figure suivante.



D'après la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France, le secteur concerné est sur le PAEC du Corif.
D'après la LPO Ile-de-France, il n'y a pas d'agriculteurs engagés en MAE sur le périmètre d'étude (Fosses, Marly-la-Ville).

7 POLLUTIONS RECENSÉES DANS LE SECTEUR – BASES DE DONNÉES ARIA ET BASOL

Pour l'actualisation de cette partie, les bases de données ARIA et BASOL ont été consultées.

7.1 Pollutions recensées depuis 2009

La base de données ARIA recense les incidents ou accidents qui ont, ou auraient, pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières, élevages... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées.

ARIA recense plus de 46 000 accidents ou incidents survenus en France ou à l'étranger ; plus de 1 200 événements par an. A partir de 2010, au-delà des installations industrielles et agricoles, les domaines d'accidentologie ont été progressivement étendus au transport de matières dangereuses par route, fer, eau et canalisations, à la distribution et à l'utilisation du gaz, aux équipements sous pression, aux mines, carrières et stockages souterrains, ainsi qu'aux barrages et digues.

Les accidents recensés dans la base de données ARIA sur les communes du secteur d'étude depuis 2009 sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 12 : Liste d'accidents recensés sur la base de données ARIA

Date	Commune	Type	Description
17/06/2015	Marly-la-Ville	Polymérisation et éclatement d'un fût de déchets lors de son transport	<p>Arrêté pour la nuit sur un parking, un chauffeur routier constate à 1 h qu'un fût de 220 l de déchets de résidus de fabrication pâteux a éclaté. La projection du couvercle a déchiré le haut de la remorque bâchée. Les secours et les forces de l'ordre autorisent le routier à poursuivre sa route vers sa destination, un centre de traitement de déchets.</p> <p>L'exploitant identifie 3 causes à l'événement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le fût était en sur-remplissage ○ les produits mélangés dans le fût ont réagi ensemble par polymérisation ○ la forte chaleur ambiante a accéléré la réaction. <p>Il met en place les actions correctives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ rappel au personnel des consignes de remplissage des fûts (laisser 10 % du volume libre) et contrôle en fin de remplissage ○ renforcement de la traçabilité des fûts pour éviter la mise en contact de produits incompatibles ○ contrôle de la température des fûts avant leur départ à l'aide d'une sonde thermique ○ transport isotherme des déchets.
13/09/2011	Survilliers	Intoxication de tiers (CO) suite à dégagement fumées de brûlage	<p>Effectuant un exercice en plein air dans une caserne à une centaine de mètres d'un établissement pyrotechnique, 9 pompiers sont incommodés vers 10 h par les fumées d'un brûlage de déchets d'explosifs rabattues par un vent de 4 m/s. Des analyses sanguines révèlent des taux de monoxyde de carbone (CO) entre 4 et 8 % (à partir de 10 %, les pompiers en intervention sont évacués pour recevoir un traitement en oxygène en caisson hyperbare).</p>

Date	Commune	Type	Description
			<p>L'opération de brûlage avec un four à bois est interrompue et une réunion de concertation est menée dans l'après-midi en présence de l'inspection pour valider un plan d'action de réduction des nuisances.</p> <p>L'exploitant interdira les brûlages lorsque les conditions météo sont défavorables, adoptera une convention avec le SDIS pour gérer les activités de brûlages avec celles des pompiers en extérieur, installera des capteurs de CO sur le site et à sa périphérie, et mettra en place un tri à la source pour réduire les volumes de déchets pyrotechniques à traiter sur place. Il étudiera la faisabilité du brûlage des déchets dans son four à gaz aux meilleures performances de combustion.</p>

7.2 NCS Pyrotechnies anciennement la Cartoucherie

NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES est le seul site BASOL répertorié sur le secteur d'étude.

D'après les données BASOL concernant NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES (site BASOL numéro 95.0001) :

« NCS a transformé progressivement ses lignes de production entre 2005 et 2009 afin de supprimer l'utilisation de plomb dans ses process industriels. Ces modifications ont entraîné une forte diminution des teneurs en plomb des rejets atmosphériques de l'établissement. En 2010, NCS utilisait des produits à base de plomb uniquement pour des fabrications marginales et envisageait, à court terme, de supprimer entièrement le plomb dans ses produits.

Fin 2012, l'exploitant a annoncé l'arrêt définitif du four à bois de destruction de produits pyrotechniques non conformes, avec élimination de la majeure partie de ces produits à l'extérieur du site en centre de destruction agréé. Cet arrêt a contribué à diminuer l'impact en plomb dans les rejets atmosphériques du site et donc les retombées sur les sols avoisinants. La plupart des déchets pyrotechniques sont désormais traités sur un centre de destruction autorisé à l'extérieur du site. Des déchets non transportables de type chiffons souillés de produits pyrotechniques sont néanmoins encore détruits sur le site de l'établissement au sein d'un four à gaz. »

7.3 Cyanures

La mairie de Fosses n'a pas pu apporter d'informations supplémentaires concernant la pollution en cyanures.

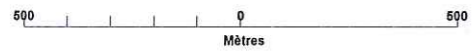
ANNEXE 1

CARTES DE CONTRAINTES DU SOL ET DU SOUS-SOL SUR LA COMMUNE DE SAINT-WITZ





Contraintes du sol et du sous-sol Commune de Saint-Witz



N° 10_10_623

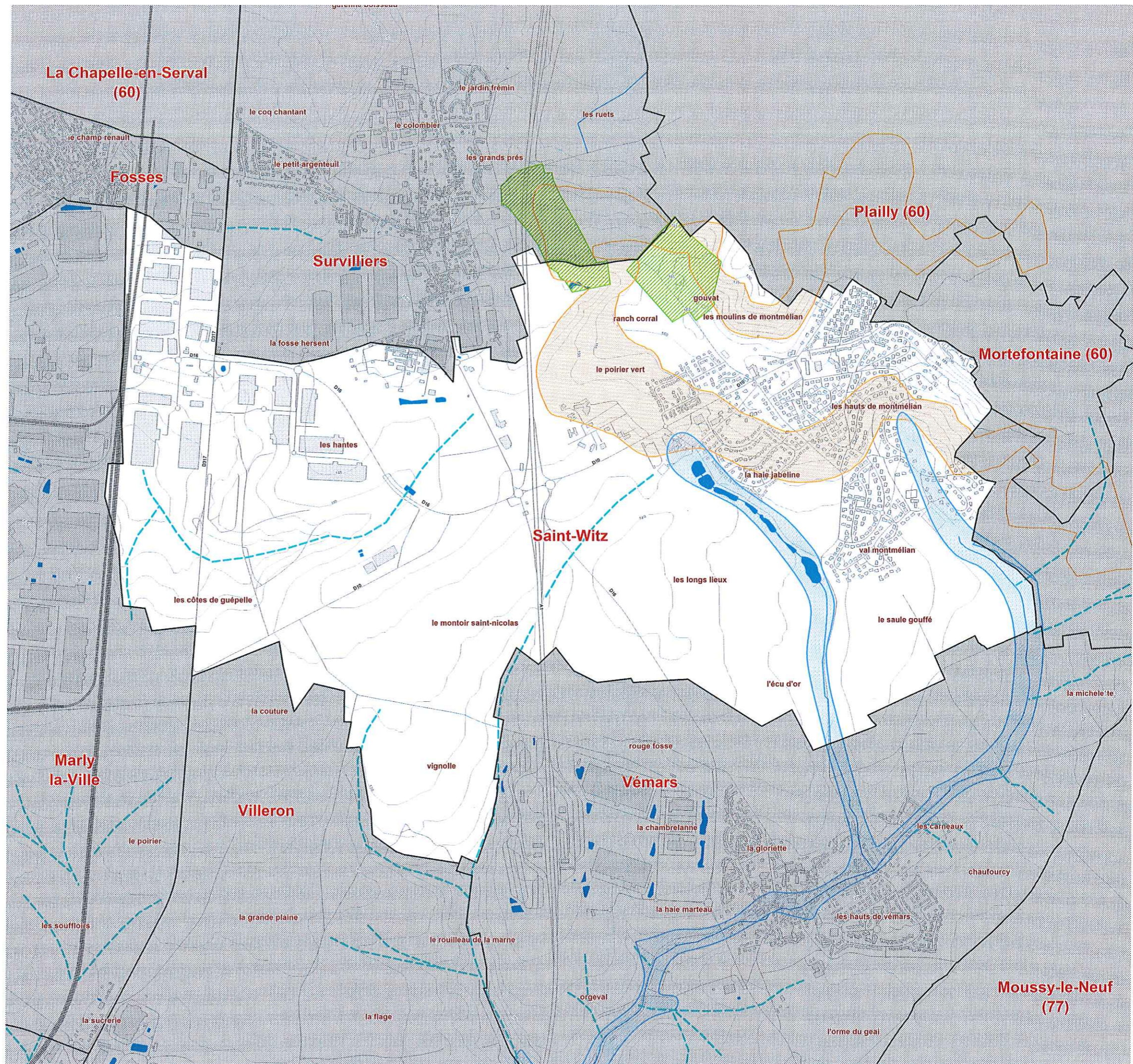
Sources : ©IGN BDTopo ; DDT95 (CSSS_09_2013)
Inspection Générale des Carrières
Auteur : DDT95 - BVAT/PC
Date : 18 avril 2014

Attention : les axes de ruissellement ne coïncident pas toujours avec la topographie donnée par les courbes de niveau. L'imprécision des courbes de niveau sur la BDTopo peut en être la cause.

- Axes de ruissellement temporaire lors d'orages
- Alluvions tourbeuses compressibles
- Gypse

Carrières
 Périmètres dits "R111-3" valant PPR

- Limite communale
- Cours d'eau
- Surface d'eau ou bassin



ANNEXE 2

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-WITZ



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE DE SAINT-WITZ PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

DOSSIER : 14-060	DATE : 25/11/2016	DRESSE PAR : CECILE ACHIN LE : 25/11/2016
MODIFICATIONS : VERSION 5.0		VU ET APPROUVE PAR : CHRISTOPHE MACHARD LE : 25/11/2016

Maître d'Ouvrage : **Commune de Saint Witz**
Place Isabelle de Vy
95 470 SAINT WITZ
Tél. : 01.34.68.26.20
Fax : 01.34.68.60.48
E-Mail : mairie@saint-witz.fr

Maitre d'Œuvre : **INTEGRALE ENVIRONNEMENT**
34 rue Lucien GIRARD BOISSEAU
95 380 PUISEUX EN FRANCE
Tél. : 01.34.68.32.48
Fax : 01.34.68.27.76
E-Mail : contact@integrale-environnement.fr



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	5
2. CADRE REGLEMENTAIRE	6
3. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE SAINT WITZ	9
3.1. Situation géographique	9
3.2. Population	10
3.3. Logement.....	11
3.4. Contexte socio economique.....	12
3.5. Contexte Naturel	13
3.6. Contexte environnemental	17
4. ZONAGE DES EAUX USEES	18
4.1. Assainissement collectif.....	18
4.1.1. Définition et description technique	18
4.1.2. Etat actuel sur la commune de saint witz	19
4.1.3. Règlement de l'assainissement collectif en vigueur sur la commune de saint witz	19
4.2. Assainissement non collectif.....	19
4.2.1. Définition et description technique	19
4.2.2. Etat actuel sur la commune de saint witz	20
4.2.3. Règlement de l'assainissement non collectif en vigueur sur la commune de saint witz 21	
4.3. Zones a urbaniser et a construire	21
4.4. Propositions de Zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de Saint Witz	22
5. ZONAGE DES EAUX PLUVIALES	23
5.1. Définition des eaux pluviales.....	23
5.2. Etat actuel sur la commune de saint witz	23
5.3. Règlement des eaux pluviales en vigueur sur la commune de saint witz	24
5.4. Propositions de Zonage des eaux pluviales de la commune de Saint Witz.....	24
5.4.1. Secteurs soumis aux prescriptions relatives aux eaux pluviales	25
5.4.1.1. Dans les secteurs où les réseaux pluviaux existent	25

5.4.1.2.	Dans les secteurs où les réseaux pluviaux n’existent pas	25
5.4.2.	Secteurs ou des aménagements sont préconisés pour limiter le ruissellement.....	26
5.4.3.	Secteurs soumis aux contraintes	27
5.4.4.	Conclusions.....	27

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Contraintes du sol et sous-sol sur la commune de Saint Witz
- ANNEXE 2 : Carte des gestionnaires du réseau d'eaux usées
- ANNEXE 3 : Règlement d'assainissement collectif du SICTEUB
- ANNEXE 4 : Règlement d'assainissement collectif du SIAH
- ANNEXE 5 : Statuts du SICTEUB sur l'ANC
- ANNEXE 6 : Courrier du SIAH
- ANNEXE 7 : Carte de zonage des eaux usées
- ANNEXE 8 : Carte des gestionnaires du réseau d'eaux pluviales
- ANNEXE 9 : Règlement du SIABY pour la gestion des eaux pluviales
- ANNEXE 10 : Règlement du SIAH pour la gestion des eaux pluviales
- ANNEXE 11 : Carte de zonage des eaux pluviales

1. Introduction

La réglementation dans le domaine de l'assainissement des eaux précise que :

- Les communes assurent le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites
- Les communes doivent définir :
 - o Un zonage des eaux usées, c'est-à-dire les zones d'assainissement collectif, les zones d'assainissement non collectif
 - o Un zonage des eaux pluviales, c'est-à-dire les zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser les eaux pluviales
- Dans les zones d'assainissement collectif, la commune est tenue d'assurer la collecte, le stockage (rejet ou réutilisation des eaux collectées) et le traitement des eaux usées
- Dans les zones d'assainissement non collectif et pour l'ensemble des assainissements non collectifs, la commune :
 - o Est tenue d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif avant fin 2012
 - o Peut assurer la réalisation, la réhabilitation et l'entretien des installations d'assainissement autonome

La réglementation définit les compétences et obligations incombant aux communes en matière d'assainissement, avec en particulier l'élaboration d'un schéma directeur définissant :

- Les zones d'assainissement collectif où la commune est tenue d'assurer la collecte, le stockage et le rejet des eaux usées
- Les zones d'assainissement non collectif où la commune est tenue d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement
- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement

Les différentes solutions techniques retenues permettent à la commune de mettre en œuvre une politique globale d'assainissement des eaux usées. Elles répondent aux préoccupations et objectifs suivants :

- Garantir à la population la résolution des éventuels problèmes liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées en général
- Protéger la qualité des eaux de surface
- Protéger les ressources en eau souterraines

Le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 précise qu'une enquête publique doit être mise en place.

Le présent dossier a pour but d'informer le public sur les règles qu'il est proposé d'appliquer en matière de zonage d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la commune de Saint Witz.

2. Cadre réglementaire

La réglementation dans le domaine de l'assainissement est rappelée ci-après.

Le tableau suivant résume les principaux éléments de la législation concernant le projet d'assainissement : Directive Européenne du 21/05/91	Relative au traitement des eaux résiduaires urbaines
Loi sur l'eau n° 2006-1172 du 30/12/06	Concernes l'assainissement et vise à assurer notamment : <input type="checkbox"/> la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides, <input type="checkbox"/> le développement et la protection de la ressource en eau.
Décret du 11 septembre 2007	Relatif aux redevances d'assainissement et au régime exceptionnel de tarification forfaitaire de l'eau et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales.
D.T.U. 64-1 d'août 1998	Ce document définit les règles de l'art pour la mise en œuvre des ouvrages d'assainissement autonome.
Arrêté du 22 juin 2007	Prescriptions techniques minimales relatives aux ouvrages de collecte, de transport et de traitement des eaux usées.
Circulaire du 15 février 2008	Circulaire relative à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées.
Arrêté du 7 septembre 2009 modifié	Arrêté fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute inférieure à 1.2 kg de DBO5/
Arrêté du 27 avril 2012	Arrêté fixant les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations non collectif.

Selon l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- I - Les communes sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées
- II - Les communes assurent le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites. Elles peuvent également, à la demande des propriétaires, assurer les travaux de mise en conformité des ouvrages visés à l'article L1331-4 du Code de la Santé Publique, depuis le bas des colonnes descendantes des constructions jusqu'à la partie publique du branchement, et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses et autres installations de même nature à l'occasion du raccordement de l'immeuble. L'étendue des prestations afférentes aux services d'assainissement municipaux et les délais dans lesquels ces prestations doivent être effectivement assurées sont fixés par décret en Conseil d'Etat, en fonction des caractéristiques des communes et notamment de l'importance des populations totales agglomérées et saisonnières
- III - Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission consiste :
 - o 1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de

construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, la commune établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires

- 2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement. Les modalités d'exécution de la mission de contrôle, les critères d'évaluation de la conformité, les critères d'évaluation des dangers pour la santé et des risques de pollution de l'environnement, ainsi que le contenu du document remis au propriétaire à l'issue du contrôle sont définis par un arrêté des ministres chargés de l'intérieur, de la santé, de l'environnement et du logement. Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder dix ans. Elles peuvent assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif. Elles peuvent fixer des prescriptions techniques, notamment pour l'étude des sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif. Les dispositifs de traitement destinés à être intégrés dans des installations d'assainissement non collectif recevant des eaux usées domestiques ou assimilées au sens de l'article L. 214-2 du code de l'environnement et n'entrant pas dans la catégorie des installations avec traitement par le sol font l'objet d'un agrément délivré par les ministres chargés de l'environnement et de la santé. »

Article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales : « Les communes ou leurs groupements délimitent après enquête publique :

- 1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées
- 2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif
- 3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement
- 4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement

Article R.2224-7 du code général des collectivités territoriales « Peuvent être placées en zones d'assainissement non collectif les parties du territoire d'une commune dans lesquelles l'installation d'un système de collecte des eaux usées ne se justifie pas, soit parce qu'elle ne

présente pas d'intérêt pour l'environnement et la salubrité publique, soit parce que son coût serait excessif. »

Article R.2224-7 du code général des collectivités territoriales «...III.- Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, les communes assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif... Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder huit ans. »

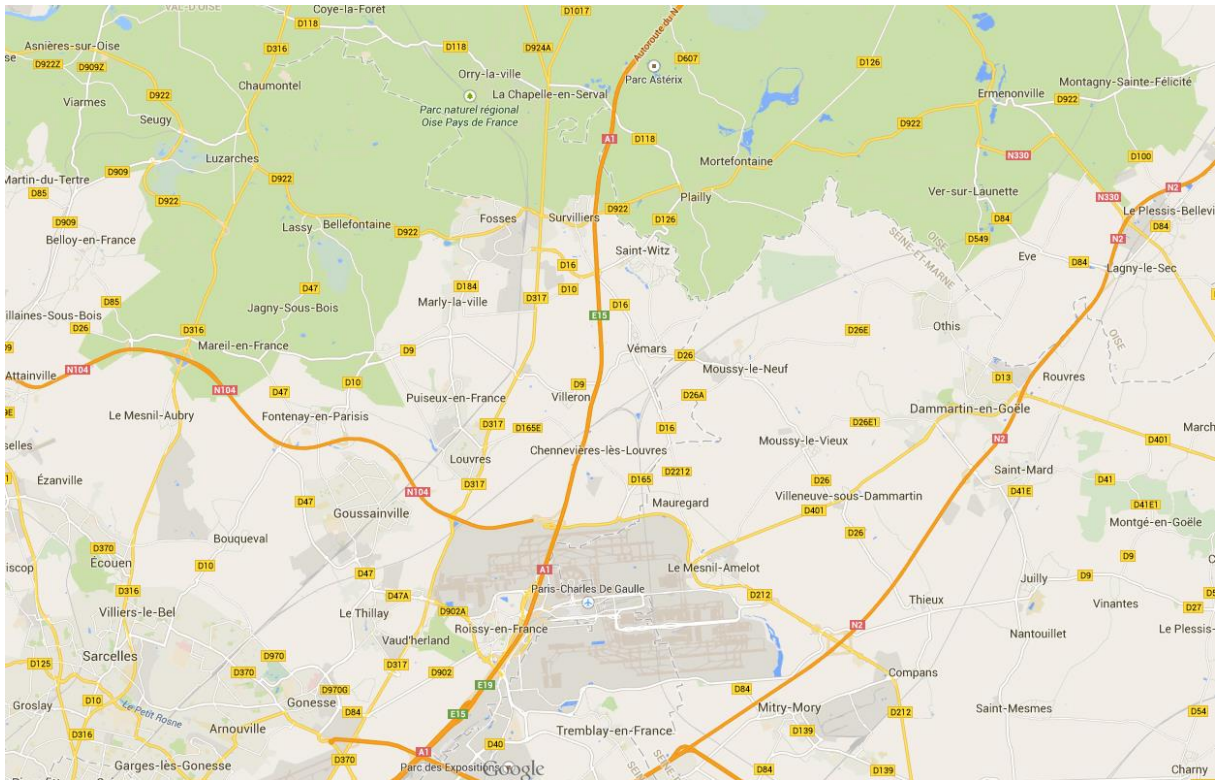
L'étude de zonage est soumise à enquête publique comme le précise les articles R2224-8 et 9 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui mentionnent que : «L'enquête publique préalable à la délimitation des zones mentionnées aux 1° et 2° de l'article L2224-10 est conduite par le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, dans les formes prévues par les articles R 123-1 à R 123-27 du Code de l'environnement.

Le dossier soumis à l'enquête comprend un projet de délimitation des zones d'assainissement de la commune, faisant apparaître les agglomérations d'assainissement comprises dans le périmètre du zonage, ainsi qu'une notice justifiant le zonage envisagé».

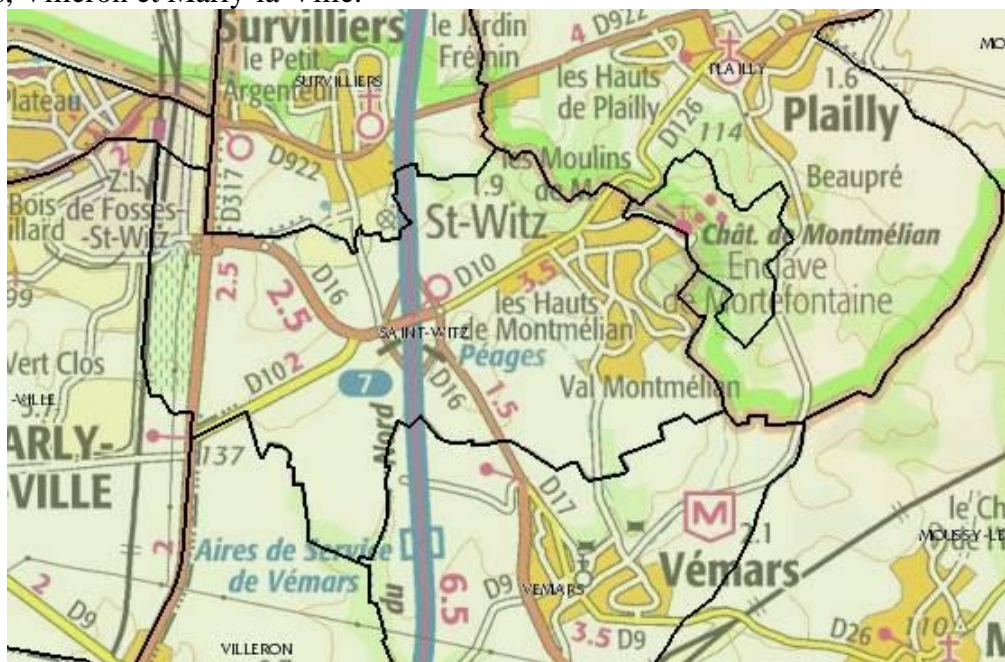
3. Présentation de la commune de Saint Witz

3.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Saint Witz est située dans le département du val d'Oise (95), en plaine de France, à environ 31 km au nord-est de Paris et à 9 km de l'Aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle.



La commune est limitrophe de Fosses, Survilliers, Plailly (Oise), Mortefontaine (Oise), Vémars, Villeron et Marly-la-Ville.



3.2. POPULATION

L'évolution et les caractéristiques de la population ont été appréhendées au moyen des recensements de l'INSEE.

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Population	163	355	2 027	2 074	1 925	2 565	2 603
Densité moyenne (hab/km ²)	21,3	46,3	264,6	270,8	251,3	334,9	339,8

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
Variation annuelle moyenne de la population en %	+11,8	+28,1	+0,3	-0,8	+4,2	+0,3
due au solde naturel en %	+0,6	+1,8	+0,7	+0,4	+0,7	+0,5
due au solde apparent des entrées sorties en %	+11,2	+26,3	-0,4	-1,2	+3,5	-0,2
Taux de natalité (‰)	13,5	23,2	9,2	6,4	9,9	8,1
Taux de mortalité (‰)	7,4	4,7	2,5	2,8	3,1	2,7

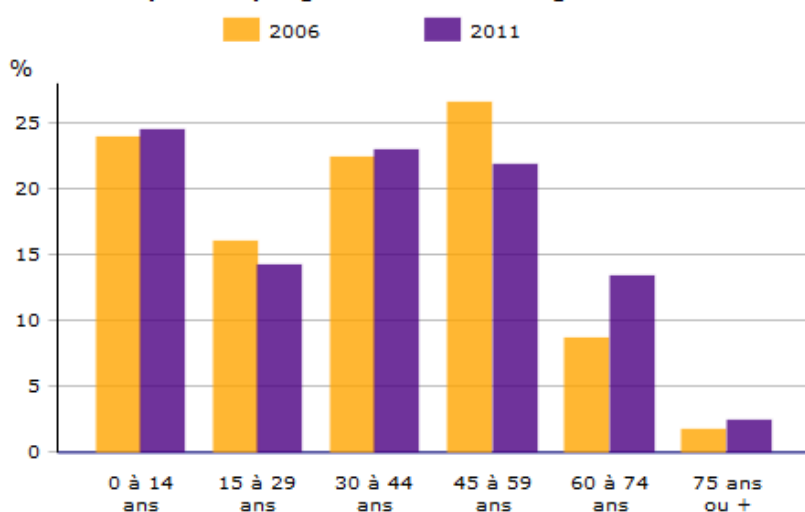
Le nombre d'habitants de la commune n'a pas cessé d'évoluer de manière positive (excepté entre 1990 et 1999). La population en 2011 est estimée à **2 603 habitants**. La population par tranche d'âge est présentée dans le tableau suivant. La population est plutôt équilibrée et jeune (seulement 16% de personnes âgées de 60 et plus).

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2011	%	2006	%
Ensemble	2 603	100,0	2 565	100,0
0 à 14 ans	641	24,6	617	24,0
15 à 29 ans	371	14,3	415	16,2
30 à 44 ans	600	23,1	578	22,5
45 à 59 ans	574	22,0	684	26,7
60 à 74 ans	353	13,5	227	8,8
75 ans ou plus	64	2,5	45	1,8

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

La composition des familles en 2011 est présentée dans le tableau suivant. **711 familles** sont recensées sur la commune, avec une représentation majoritaire de couples avec enfants (environ 60%) et ensuite de couples sans enfant (environ 30%).

FAM T3 - Composition des familles

	2011	%	2006	%
Ensemble	771	100,0	730	100,0
<i>Couples avec enfant(s)</i>	<i>461</i>	<i>59,8</i>	<i>469</i>	<i>64,2</i>
<i>Familles monoparentales</i>	<i>77</i>	<i>10,1</i>	<i>50</i>	<i>6,8</i>
<i>hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>8</i>	<i>1,1</i>	<i>9</i>	<i>1,2</i>
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>69</i>	<i>9,0</i>	<i>41</i>	<i>5,6</i>
<i>Couples sans enfant</i>	<i>232</i>	<i>30,2</i>	<i>212</i>	<i>29,0</i>

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.

3.3. LOGEMENT

L'évolution et les caractéristiques des logements ont été appréhendées au moyen des recensements de l'INSEE. La commune compte **951 logements** dont :

- 93% de résidences principales
- 90 % de maisons
- Datant de 1946 à 1990 (environ 67%)
- Et de grande taille : 83% de logements de 5 pièces ou plus

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2011	%	2006	%
Ensemble	951	100,0	881	100,0
<i>Résidences principales</i>	<i>885</i>	<i>93,0</i>	<i>859</i>	<i>97,4</i>
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	<i>13</i>	<i>1,4</i>	<i>16</i>	<i>1,8</i>
<i>Logements vacants</i>	<i>53</i>	<i>5,6</i>	<i>7</i>	<i>0,8</i>
<i>Maisons</i>	<i>859</i>	<i>90,3</i>	<i>829</i>	<i>94,0</i>
<i>Appartements</i>	<i>87</i>	<i>9,1</i>	<i>47</i>	<i>5,4</i>

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2011	%	2006	%
Ensemble	885	100,0	859	100,0
<i>1 pièce</i>	<i>18</i>	<i>2,1</i>	<i>12</i>	<i>1,4</i>
<i>2 pièces</i>	<i>21</i>	<i>2,4</i>	<i>17</i>	<i>2,0</i>
<i>3 pièces</i>	<i>13</i>	<i>1,5</i>	<i>21</i>	<i>2,5</i>
<i>4 pièces</i>	<i>99</i>	<i>11,2</i>	<i>80</i>	<i>9,3</i>
<i>5 pièces ou plus</i>	<i>733</i>	<i>82,8</i>	<i>728</i>	<i>84,8</i>

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

LOG T5 - Résidences principales en 2011 selon la période d'achèvement

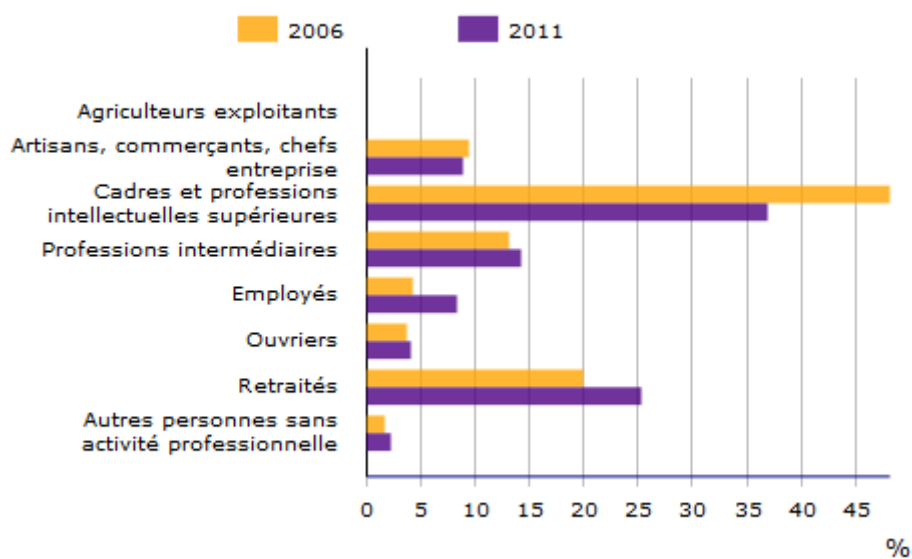
	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2009	879	100,0
Avant 1946	28	3,1
De 1946 à 1990	584	66,5
De 1991 à 2008	267	30,4

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

3.4. CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE

Les ménages de la commune sont principalement des cadres (37% environ), des retraités (25%) et des professions intermédiaires.

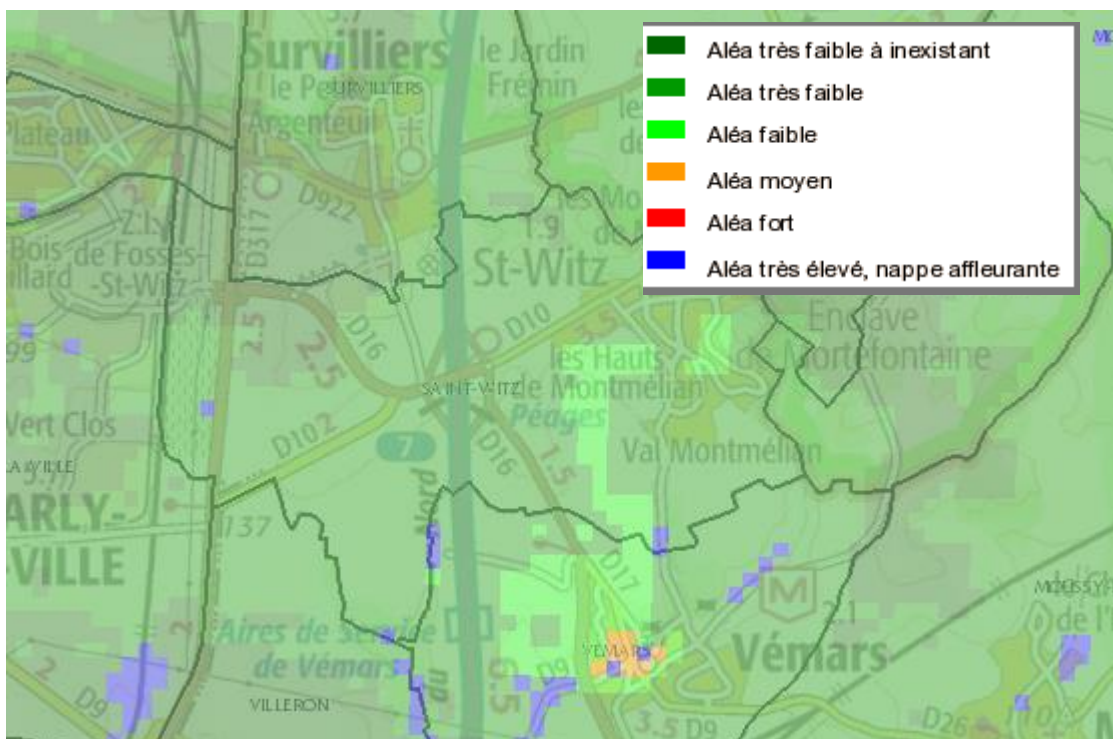
FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.

3.5. CONTEXTE NATUREL

La commune présente un aléa faible vis-à-vis **d'inondation dans les sédiments**.



La liste des **arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle** de la commune recense sept phénomènes entre 1983 et 2000. Aucun arrêté n'a été délivré depuis 2000.

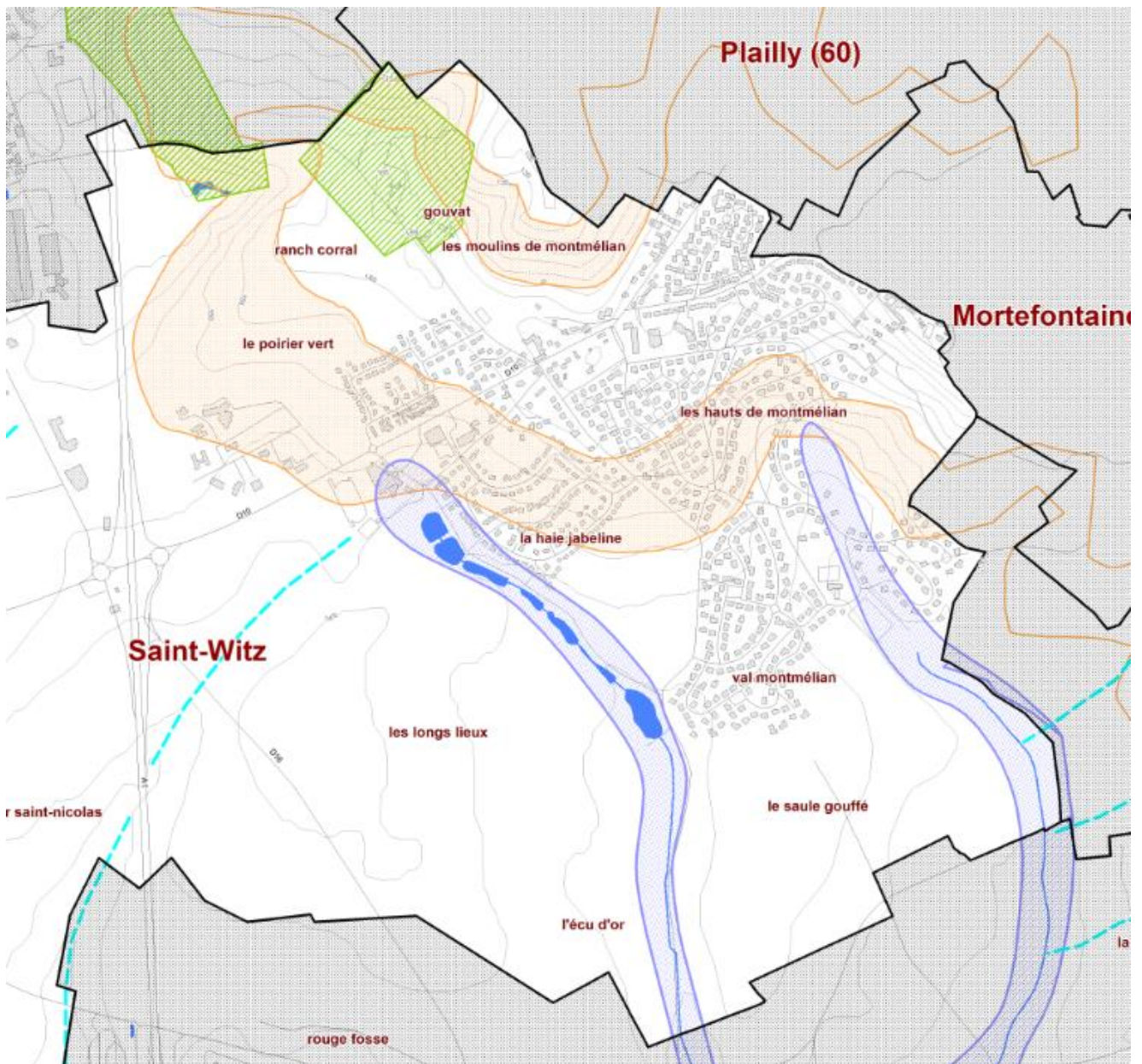
Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	22/06/1983	27/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1990	10/06/1991	19/07/1991
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1991	31/03/1997	08/07/1997	19/07/1997
Inondations et coulées de boue	11/07/1995	11/07/1995	18/03/1996	17/04/1996
Inondations et coulées de boue	05/08/1997	05/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	02/07/2000	02/07/2000	25/10/2000	15/11/2000

La commune située dans une **zone de sismicité 1**, c'est-à-dire que la probabilité d'être exposé à un séisme est très faible.

La commune fait partie de la liste des communes sous minées du département du Val d'Oise.

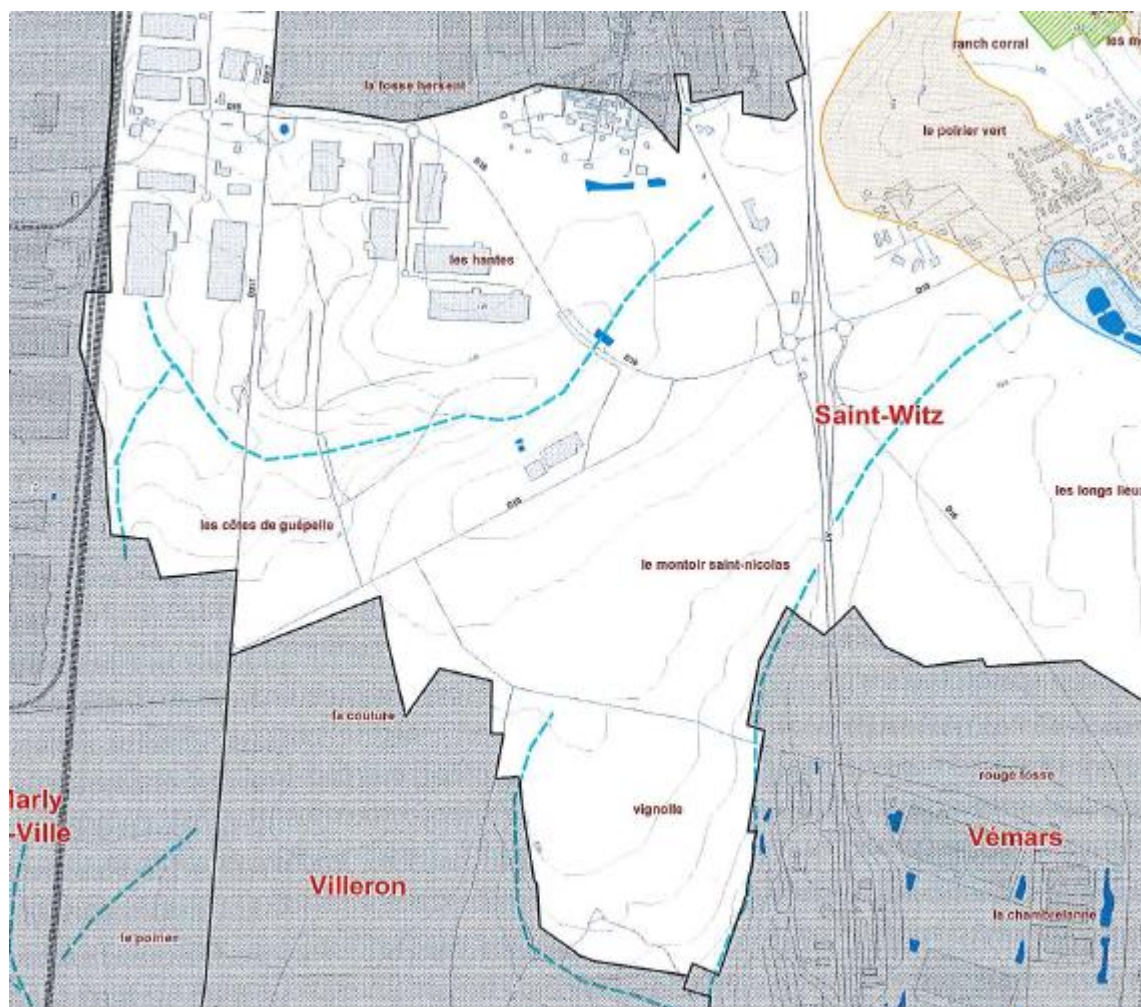
La commune présente un **aléa lié à la présence de gypse** selon l'extrait de carte ci-dessous (enveloppe de couleur orange).

La commune présente un **aléa lié à la présence d'alluvions tourbeuses compressibles** selon l'extrait de carte ci-dessous (enveloppe de couleur violette). La carte des contraintes est jointe en annexe 1 du présent rapport.

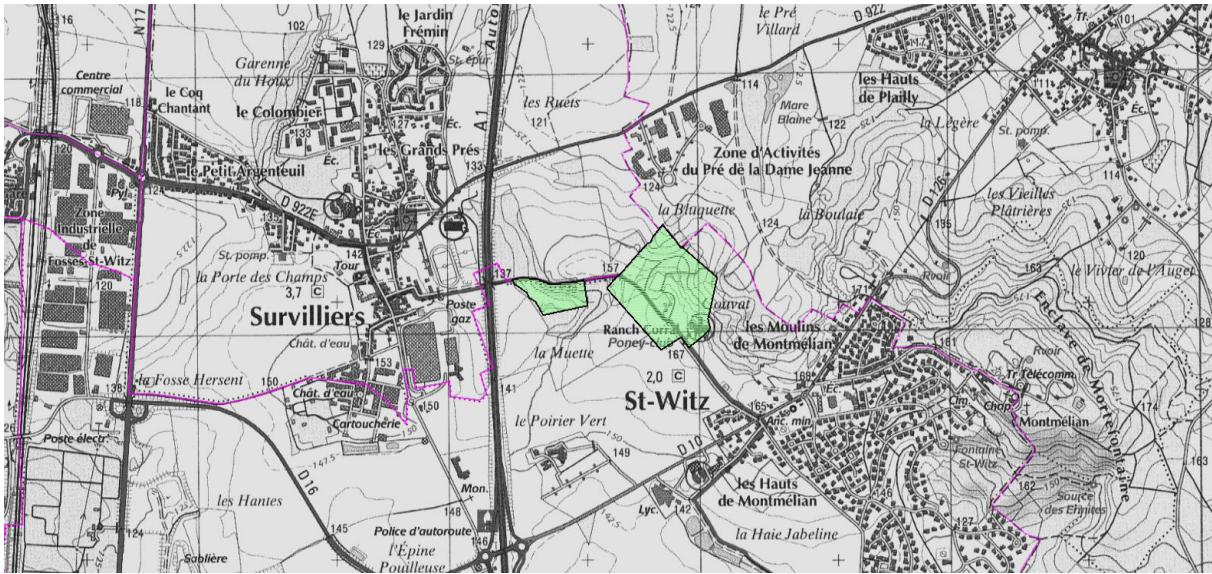


La carte des contraintes établie par la DDT du Val d'Oise (jointe en annexe 1 du présent rapport), indique la présence d'axes de ruissellement temporaires lors d'orages (tracé pointillé en bleu).

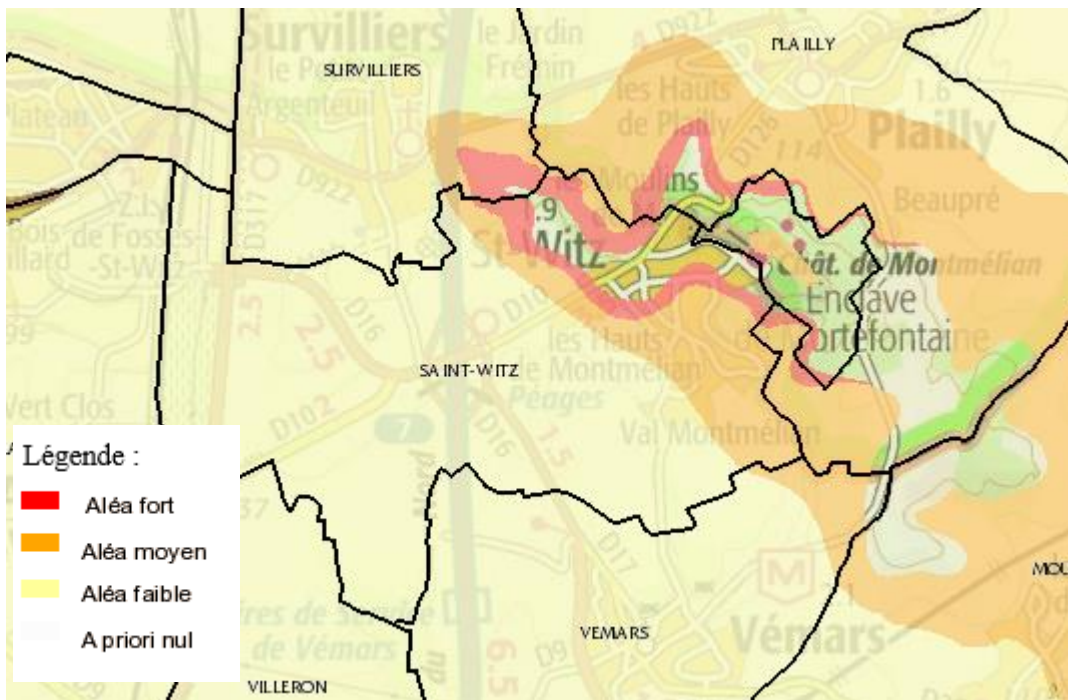
Les règles constructives relatives aux risques liés à la présence de ces axes de ruissellement temporaires lors d'orages seront portées s'il y a lieu dans le règlement du PLU pour les zones concernées.



La commune présente un **aléa lié à la présence de carrières**. Les risques sont localisés au nord de la commune.



La commune présente un **aléa retrait-gonflement des argiles variable**. Les risques sont localisés sur l'est de la commune.

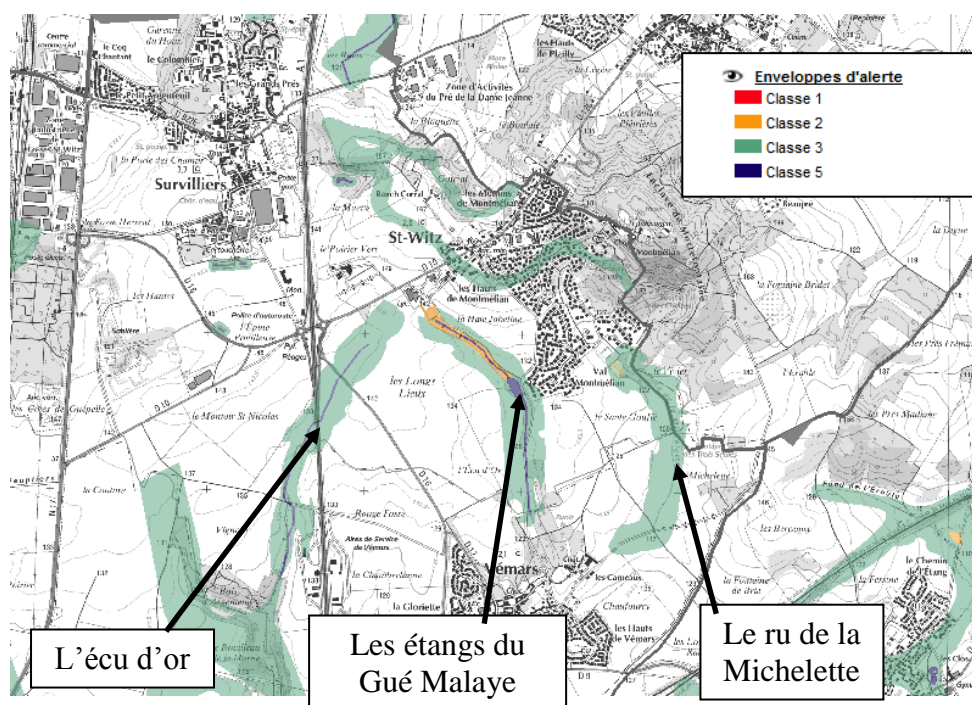


3.6. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

La commune n'est pas concernée par la présence d'espaces naturels caractéristiques (ZNIEFF, ZICO, Zone Natura 2000,...). La commune est limitrophe du Parc Naturel Régional Oise Pays de France, au niveau des communes de Survilliers et Plailly notamment.



Les enveloppes d'alerte pour la localisation des zones humides sont présentées sur la figure ci-dessous. Une partie de la commune est concernée par l'enveloppe de classe 3, c'est-à-dire que le secteur concerné a de forte probabilité d'être dans une zone humide. Une zone humide est une région où la présence d'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Ces régions sont souvent inondées ou gorgées d'eau. Les zones humides sont considérées comme un patrimoine naturel ayant un rôle important pour les ressources en eau, qui doit être préservé.



4. Zonage des eaux usées

4.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.1.1. DEFINITION ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'assainissement collectif convient particulièrement pour des zones d'habitats regroupés, de densité moyenne ou forte. Les principales étapes du dispositif sont :

- La collecte des effluents par canalisations et leur transport jusqu'au lieu de traitement. Cette collecte peut se faire soit en gravitaire soit par un réseau sous pression à l'aide de postes de refoulement ou de relèvement
- Le traitement des effluents dans une station d'épuration
- Le rejet des eaux après épuration soit dans un cours d'eau (compatibilité avec les objectifs de qualité des eaux superficielles) soit par infiltration dans le sous-sol (si compatible avec la nappe)

Seules sont susceptibles d'être déversées dans le réseau d'eaux usées de type séparatif :

- Les eaux usées domestiques, qui comprennent les eaux ménagères ou eaux grises (lessive, cuisine, bain...) et les eaux vannes (urines et matières fécales)
- Les eaux usées autres que domestiques, définies par les autorisations ou les conventions de déversement passées entre la commune et les syndicats et des établissements industriels, commerciaux ou artisanaux à la suite des demandes de branchement et de déversement au réseau communal
- Les eaux des piscines privées, avec un volume maximal imposé

Par conséquent, quelle que soit la nature des eaux rejetées, il est formellement interdit de déverser dans les collecteurs d'eaux usées :

- Les eaux pluviales et les eaux de sources naturelles ou de drainage
- Les déchets solides divers, tels que les ordures ménagères (même après broyage)
- Les effluents des fosses septiques
- Des liquides ou vapeurs corrosifs, des acides ou bases, des matières inflammables ou susceptibles de provoquer des explosions
- Des hydrocarbures et leurs dérivés, notamment tous les carburants et lubrifiants, et les dérivés halogénés
- Des solvants chlorés, peintures, laques et blancs gélatineux...
- Les huiles usagées (vidange, friture)
- Des rejets susceptibles de porter l'eau des égouts à une température supérieure à 30°C
- Des produits encrassants : boue, sable, gravats, cendres, colles...
- Des substances susceptibles de colorer anormalement les eaux acheminées
- Les eaux industrielles ne répondant pas aux conditions générales d'admissibilité décrites au règlement d'assainissement
- D'une façon générale toute matière solide liquide ou gazeuse, susceptible d'être la cause directe ou indirecte soit d'un danger pour le personnel d'exploitation des ouvrages d'évacuation et de traitement, soit d'une dégradation desdits ouvrages ou d'une gêne dans leur fonctionnement,....

4.1.2. ETAT ACTUEL SUR LA COMMUNE DE SAINT WITZ

Le réseau d'assainissement de la commune de Saint Witz est de type séparatif, c'est à dire que les canalisations acheminant les eaux usées et celles évacuant les eaux pluviales sont distinctes et séparées.

L'assainissement collectif permet une évacuation des eaux usées domestiques provenant des habitations, des immeubles privés, des industriels,..., dans les réseaux de collecte publics gérés par le SICTEUB et le SIAH.

Les canalisations d'eaux usées dirigent les effluents vers les stations d'épurations du SICTEUB à Asnières-sur-Oise et du SIAH à Bonneuil-en-France pour traitement.

En effet, la commune est découpée selon l'axe de l'Autoroute A1:

- Secteur ouest :
 - o Gestion des réseaux d'assainissement d'eaux usées par le SICTEUB
- Secteur est :
 - o Gestion des réseaux d'assainissement d'eaux usées par le SIAH

La carte des gestionnaires du réseau d'eaux usées est jointe en annexe 2.

4.1.3. REGLEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN VIGUEUR SUR LA COMMUNE DE SAINT WITZ

Les règlements d'assainissement collectif du SICTEUB et du SIAH sont joints respectivement en annexes 3 et 4.

4.2. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

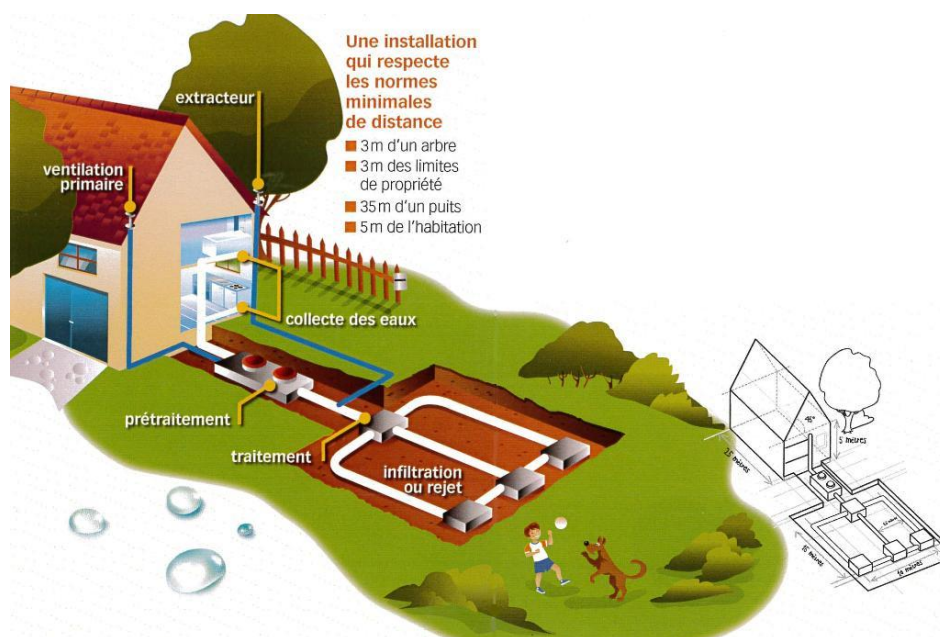
4.2.1. DEFINITION ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'Assainissement Non Collectif (ANC) concerne les habitations dont le rejet des eaux usées domestiques ne peut pas être raccordé à un réseau d'assainissement public.

Il est entendu par dispositif d'assainissement non collectif, l'ensemble des installations, effectuant la collecte, le pré traitement, l'épuration et l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement.

Le dispositif d'assainissement non collectif comprend :

- Un ensemble de canalisations, externes à l'habitation et permettant d'acheminer les eaux usées domestiques vers le dispositif de pré traitement, éventuellement un poste assurant le relevage des eaux usées
- Un dispositif assurant un pré traitement
- Un dispositif assurant à la fois le traitement et l'évacuation par infiltration dans le sol ou le rejet vers le milieu récepteur



La conception et le dimensionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif répond à des règles précises mentionnées notamment dans le DTU 64-1 et dans l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

L'implantation des ouvrages est, elle aussi, soumise à des dispositions techniques particulières. Elle doit tenir compte :

- Des caractéristiques du terrain (nature, géologie, pente, ...)
- De l'emplacement de l'habitation
- De l'environnement des installations (existence de puits, d'arbres, de limites de propriété,...)

Le dispositif d'assainissement non collectif doit être conçu et dimensionné pour recevoir et traiter toutes les eaux usées domestiques. Pour en permettre le bon fonctionnement, les eaux pluviales, ne doivent en aucun cas être dirigées vers le dispositif d'assainissement non collectif. La séparation des eaux doit se faire en amont du dispositif. Le rejet des eaux usées, mêmes traitées, dans un puisard, puits perdu, cavité naturelle, ..., est interdit.

4.2.2. ETAT ACTUEL SUR LA COMMUNE DE SAINT WITZ

La gestion actuelle de l'Assainissement Non Collectif de la commune de Saint Witz est assurée par le SICTEUB par le biais d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Des études ont été menées sur les ANC :

- Sur la zone Est, le zonage d'assainissement des eaux usées a été réalisé par la Communauté de Communes Roissy – Porte de France – commune de Saint Witz en septembre 2004 par Quantitec
- Sur le secteur Ouest, le zonage d'assainissement des eaux usées a été réalisé par le SICTEUB en juin 2006 par Prolog ingénierie/O'consult

Les ANC recensées sur la commune de Saint Witz sont les suivantes :

- Parcelles cadastrales n°A302 et A236, correspondantes à la maisonnette située sur la N17
- Parcelles cadastrales A500 et A502, sur la D10
- Le centre équestre

4.2.3. REGLEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN VIGUEUR SUR LA COMMUNE DE SAINT WITZ

L'article 46 du règlement d'Assainissement Collectif du SICTEUB (joint en annexe 3) stipule que : « Dans les secteurs non desservis par le réseau public, les systèmes d'assainissement qui seront autorisés par la collectivité concernée devront être compatibles avec l'équipement public futur, de telle sorte que les installations modifiées soient conformes aux prescriptions du présent chapitre.

Ces installations devront être conçues et entretenues conformément au Règlement du Service d'Assainissement Non Collectif. Les produits de vidange issus de ces installations ne devront en aucun cas, être déversés dans les réseaux publics mais pourront être reçus, sous certaines conditions, sur la Station d'Épuration d'Asnières sur Oise, à l'exception des graisses extraites des bacs dégraisseur qui devront être envoyées en centre de traitement. »

Conformément aux statuts du SICTEUB, joints en annexe 5, les compétences du SICTEUB portent sur les compétences obligatoires définies à l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales et à l'article L1331-11-1 du code de la santé publique, à savoir :

- Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter : contrôle de la conception et de l'exécution
- Dans les cas des installations existantes : diagnostic initial et contrôle préalable aux ventes
- Contrôle périodique de l'entretien
- Perception d'une redevance auprès des usagers concernés

4.3. ZONES A URBANISER ET A CONSTRUIRE

Les zones à urbaniser telles qu'indiquées dans le projet de PLU, qui sera soumis à prochainement à enquête publique, concerne :

- Secteur ouest :
 - o Néant
- Secteur est :
 - o zone à urbaniser, La Haie Jabeline (Zone AU) : environ 250 logements
 - o zones à construire en zone urbaine (Zone UAb) : < 200 logements
 - o soit une augmentation de 450 logements supplémentaires maximum

Comme indiqué par l'exploitant des réseaux sur le secteur Est de la commune, le SIAH, les réseaux d'assainissement et in fine la station d'épuration, peuvent accepter les débits d'eaux supplémentaires générés par ces logements projetés (cf. courrier du SIAH en annexe 6).

4.4. PROPOSITIONS DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE SAINT WITZ

La carte, en annexe 7, présente le zonage des eaux usées pour la commune de Saint Witz.

Le zonage d'assainissement des eaux usées repose sur le principe du raccordement au réseau de collecte public des eaux usées de l'ensemble :

- Des zones urbaines
- Des zones à urbaniser

Pour tous les nouveaux projets d'urbanisation, la gestion des eaux usées sera soumise aux règles précisées ci-après.

Il est convenu que les aménageurs devront :

- Soit se raccorder au réseau intercommunal le plus proche selon les prescriptions techniques imposées par le gestionnaire du réseau
- Soit se raccorder au réseau communal sous réserve de valider la capacité d'accueil du réseau accueillant les effluents selon les caractéristiques du projet à l'aide d'une étude capacitaire ou une modélisation des réseaux communaux concernés
- Si nécessaire, en fonction de la nature des activités dans les zones d'urbanisation futures, des dispositifs de prétraitement pourront être installés avant rejet au réseau d'assainissement pour éviter l'altération des ouvrages de collecte et de traitement. Ces dispositifs seront à financer par l'aménageur

L'emprise autoroutière, les zones naturelles et forestières, les espaces bois classés et les zones agricoles ne sont pas concernés par le zonage d'assainissement des eaux usées.

Les zones en Assainissement Non Collectif sont les suivantes :

- Parcelles cadastrales n°A302 et A236, correspondantes à la maisonnette située sur la N17
- Parcelles cadastrales A500 et A502, sur la D10
- Le centre équestre. A noter que le centre équestre est implanté dans une zone d'aléa de mouvement de terrains, risque essentiellement dus à la présence de gypse. Si ces risques n'interdisent pas la mise en place d'un assainissement non collectif, il faut néanmoins veiller à ce que ce dernier soit adapté au type de sol en place et que les eaux de surface soient drainées et collectées pour limiter les mouvements de terrain. Un système de traitement par filtre à sable drainé avec rejet dans un fossé au niveau de la forêt serait préconisé. Ce dernier devra également recueillir les eaux pluviales du centre équestre.

5. Zonage des eaux pluviales

5.1. DEFINITION DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales sont les eaux qui proviennent des précipitations atmosphériques. Sont assimilées aux eaux pluviales celles provenant des eaux d'arrosage et de nettoyage des voies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeuble... Pour mémoire, les eaux de sources ou de résurgences ne sont pas considérées comme des eaux pluviales.

Leur régime est défini par le Code Civil (articles 640, 641 et 681), ces eaux s'écoulant naturellement vers le fonds inférieur. Les écoulements ne doivent être ni aggravés, ni limités. Ainsi, ces eaux ne seront pas rejetées dans le réseau d'eaux usées et aucun nouveau raccordement ne sera admis dans le réseau d'eau pluviale.

Les principes de gestion des eaux pluviales sont édictés par le Code Civil, notamment par l'article 640 qui stipule : "Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. Le propriétaire inférieur ne peut élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur."

Selon l'article L641 du code civil « tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fond », à condition de ne pas aggraver l'écoulement naturel des eaux. La collectivité n'est pas tenue de recevoir les eaux pluviales sur le domaine public.

5.2. ETAT ACTUEL SUR LA COMMUNE DE SAINT WITZ

La commune est découpée selon l'axe de l'Autoroute A1 :

- Secteur ouest :
 - o Gestion des eaux pluviales par le SITRARIVE, pour le triangle compris entre l'autoroute A1 et la route de Survilliers (zone Ueco-b sur le plan de l'annexe 11)
 - o Gestion des eaux pluviales par le SIABY pour le reste du secteur ouest. Les eaux pluviales de la Zone Industrielle sont drainées par des réseaux pluviaux ou des noues et rejoignent le réseau de Marly-la-Ville

- Secteur est :
 - o Gestion des eaux pluviales par le SITRARIVE, au nord-est de la commune, et qui concernent quelques hectares de surfaces naturelles et forestières et de surfaces agricoles
 - o Gestion des eaux pluviales par le SIAH, sur la majeure partie du secteur est. Le réseau d'eaux pluviales, lorsqu'il existe, achemine les eaux vers le milieu naturel, notamment le ru de la Michelette, la noue au lieu-dit « l'écu d'or » et les étangs du Gué Malaye

La carte des gestionnaires du réseau d'eaux pluviales est jointe en annexe 8.

5.3. REGLEMENT DES EAUX PLUVIALES EN VIGUEUR SUR LA COMMUNE DE SAINT WITZ

Le règlement du SIABY est joint en annexe 9. Le SIABY impose pour toute opération d'urbanisation future ou de réaménagement de surfaces déjà urbanisées, les possibilités d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle devront être étudiées et mises en œuvre pour une pluie vicennale. Seul l'excès de ruissellement pourra être rejeté au réseau d'eaux pluviales (caniveaux). Les caractéristiques de la pluie vicennale sont : durée totale de 6 heures et lame d'eau précipitée sur la durée totale de 40 mm. Les habitations n'ayant la possibilité technique de pouvoir infiltrer les eaux pluviales des toitures (pas de terrain disponible ou contrainte géologique) pourront rejeter au caniveau leurs eaux pluviales dans la limite d'un débit de fuite maximum autorisé de 1 l/s/ha.

Les ouvrages éventuellement nécessaires pour respecter les débits de fuite (bassins, tranchées filtrantes, noues, citernes,...) seront déterminés au minimum sur la base d'une pluie vicennale.

Le volume déterminé ne sera pas mise en œuvre s'il est inférieur à 10 m³. Afin que l'impact sur la maîtrise des inondations soit positivement durable, il est nécessaire que les techniques de stockage soient pérennes. Pour ce faire, leur fonctionnement doit être optimal et leur entretien facile.

Le SITRARIVE est un syndicat de rivière ayant comme compétence l'entretien et la restauration de la Thève et de ses affluents. Le syndicat ne possède pas de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et donc ne peut imposer des prescriptions techniques.

Mais le SITRARIVE conseille fortement de mettre en place des dispositifs pour réduire l'impact des eaux pluviales sur la qualité de l'eau du bassin versant de la Thève. Par exemple, la mise en place de séparateurs d'hydrocarbures sur les zones d'imperméabilisation des sols (parking) et des bassins de décantation.

Le SITRARIVE a pour objectif d'atteindre un bon état des eaux (Directive Cadre sur l'Eau) pour les prochaines années et la mauvaise gestion des eaux de pluie impacte directement la qualité de l'eau. Elle participe également à l'augmentation du risque inondation par ruissellement et l'érosion des sols.

Les principes de gestion des eaux pluviales imposées par le SIAH sont présentés en annexe 10. Pour tout nouveau projet, le SIAH impose à chaque pétitionnaire une gestion des eaux pluviales à la parcelle induisant la mise en œuvre d'une technique de stockage puis l'infiltration de celles-ci si la nature du sol le permet (nécessité pour le pétitionnaire de s'assurer que les contraintes pédologiques et géotechniques le permettent) ou leur restitution au réseau d'eaux pluviales avec un débit global maximum de 0,7 litre/seconde/hectare de parcelle (dans la limite de la faisabilité technique). Le degré de protection fixé par le SIAH pour le calcul du volume de rétention des eaux pluviales est basé sur une pluie de temps de retour de 50 ans.

5.4. PROPOSITIONS DE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE SAINT WITZ

La carte, en annexe 11, présente le zonage pluvial pour la commune de Saint Witz.

5.4.1. SECTEURS SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX EAUX PLUVIALES

5.4.1.1. DANS LES SECTEURS OU LES RESEAUX PLUVIAUX EXISTENT

Dans les secteurs où les réseaux pluviaux existent, il sera possible de raccorder les eaux pluviales dans les réseaux d'eaux pluviales (ou au caniveau). Cependant, au vu du contexte local, il serait souhaitable de favoriser l'infiltration à la parcelle (pour ce faire une étude de sols pourra être éventuellement effectuée) ou le stockage des eaux pour l'arrosage.

Si le raccordement au réseau d'eaux pluviales est nécessaire (terrain imperméable, pente, manque de place, disposition habitation par rapport au terrain, ...), les prescriptions sont les suivantes :

- Dans le cas des zones d'urbanisation futures :

L'application du règlement du SIAH sur les principes de gestion des eaux pluviales sera retenue car les prescriptions techniques imposées par ce syndicat sont les plus contraignantes.

Pour tout nouveau projet, il sera imposé à chaque pétitionnaire une gestion des eaux pluviales à la parcelle induisant la mise en œuvre d'une technique de stockage puis l'infiltration de celles-ci si la nature du sol le permet (nécessité pour le pétitionnaire de s'assurer que les contraintes pédologiques et géotechniques le permettent) ou leur restitution au réseau d'eaux pluviales avec un débit global maximum de 0,7 litre/seconde/hectare de parcelle (dans la limite de la faisabilité technique).

Le degré de protection fixé pour le calcul du volume de rétention des eaux pluviales est basé sur une pluie de temps de retour de 50 ans.

La gestion des eaux pluviales à la parcelle peut être réalisée selon différentes techniques (stockage de ces eaux pour réutilisation, infiltration au vu de la nature du sol, stockage et restitution au réseau avec respect du débit de vidange, aménagements topographiques doux tels que noues enherbées, fossés, modelés de terrain...).

Afin que l'impact sur la maîtrise des inondations soit durable, il est nécessaire que les techniques de stockage soient pérennes. Pour ce faire, leur fonctionnement doit être optimal et leur entretien facile.

Ces installations de rétention, (dimensionnement adéquat et entretien) peuvent faire l'objet de contrôle par la collectivité.

- Dans le cas des zones d'urbanisation actuelles :

Celles-ci devront se référer aux prescriptions ci-dessus si les opérations suivantes sont menées :

- Construction neuve
- Extension

5.4.1.2. DANS LES SECTEURS OU LES RESEAUX PLUVIAUX N'EXISTENT PAS

Dans les secteurs où les réseaux pluviaux n'existent pas, nous pouvons distinguer deux cas :

- Dans le cas des secteurs desservis par un réseau d'eaux usées :

L'infiltration est recommandée afin d'éviter :

- Les mauvais raccordements des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées
- Le rejet des eaux pluviales sur le caniveau (stagnation possible)

- Dans le cas des secteurs en Assainissement Non Collectif :
Les eaux pluviales ne devront en aucun cas être dirigées vers les dispositifs d'Assainissement Non Collectif. A noter que le centre équestre est implanté dans une zone d'aléa de mouvement de terrains, risque essentiellement dus à la présence de gypse. Si ces risques n'interdisent pas la mise en place d'un assainissement non collectif, il faut néanmoins veiller à ce que ce dernier soit adapté au type de sol en place et que les eaux de surface soient drainées et collectées pour limiter les mouvements de terrain. Un système de traitement par filtre à sable drainé avec rejet dans un fossé au niveau de la forêt serait préconisé. Ce dernier devra également recueillir les eaux pluviales du centre équestre.

Pour les secteurs où les réseaux pluviaux n'existent pas, c'est donc l'infiltration à la parcelle qui est préconisée.

5.4.2. SECTEURS OU DES AMENAGEMENTS SONT PRECONISES POUR LIMITER LE RUISSELLEMENT

Les secteurs à l'exutoire des bassins versants des zones naturelles, forestières et agricoles importants ou comprenant des surfaces fortement imperméabilisées pourront faire l'objet d'aménagements hydrauliques afin de contrôler le ruissellement vers l'aval (fossés, passage d'eau, retenue,...).

Il est à noter que dans le cas de bassins versants agricoles, la modification des pratiques culturales joue un rôle très important.

En effet, le régime des crues et des coulées de boues peut être influencé par le remembrement, la déforestation, l'arrachage des haies en milieu naturel, le drainage agricole, le remplacement des prairies par les labours, la suppression des zones humides en bordures de rivières pour les besoins de la production agricole, les pratiques culturales modernes (labours dans le sens de la pente, ...).

Ainsi pour lutter contre les ruissellements, il faut agir directement sur le sol cultivé ou sur son parcours. La mise en œuvre des moyens de lutte impose de tenir compte du contexte topographique (position amont/aval) et d'intégrer les modifications de la structure hydrographique induites par les pratiques agricoles. Les actions proposées pour éviter ou retarder la formation du ruissellement sont les suivantes :

- Augmenter la rugosité et la perméabilité de la surface du sol travaillé : mise en place d'un lit de semence à très forte rugosité, travail grossier du sol notamment sur les inter-cultures d'automne et d'hiver, couverture de sol par une culture appropriée installée précocement ou par d'abondants résidus végétaux, réduction du nombre des traces de roues ou reprise des surfaces compactées, effectuer le labour dans le sens perpendiculaires à la pente. Ces actions doivent être menées par l'agriculteur lui-même, à l'échelle de la parcelle ou du groupe de parcelles
- Conserver des haies et des talus entre les parcelles agricoles, afin de créer une rétention des écoulements. En bordure de cours d'eau, une haie complétée le cas échéant d'un fossé de ceinture de bas-fonds, permet l'établissement d'une zone tampon entre la rivière et le versant.

5.4.3. SECTEURS SOUMIS AUX CONTRAINTES

Dans ce secteur, les prescriptions relatives aux eaux pluviales s'appliquent. Toutefois, dans les zones d'aléas liés à la présence de gypse et carrière, il existe des effondrements et/ou d'affaissements de terrains qui sont liés à la ruine des cavités naturelles. Dans ces zones, l'infiltration des eaux pluviales y est donc interdite, elles doivent être drainées et collectées.


5.4.4. CONCLUSIONS


Sur la commune de Saint Witz, le zonage des eaux pluviales proposé est le suivant :

- Secteur soumis aux prescriptions relatives aux eaux pluviales :
 - o Infiltration des eaux pluviales à la parcelle à prioriser
 - o Régulation des eaux pluviales avant rejet à 0,7 l/s/ha
 - o Dimensionnement des ouvrages pour une pluie de retour 50 ans
- Secteur où des aménagements sont préconisés pour limiter le ruissellement
- Secteur soumis aux contraintes du sol et du sous-sol

ANNEXE 3

PLANS DE RÉSEAUX D'EAUX USÉES (EN ROUGE) DES COMMUNES DE MARLY-LA-VILLE, FOSSES, SAINT- WITZ ET SURVILLIERS





 DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE MARLY LA VILLE

PLAN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

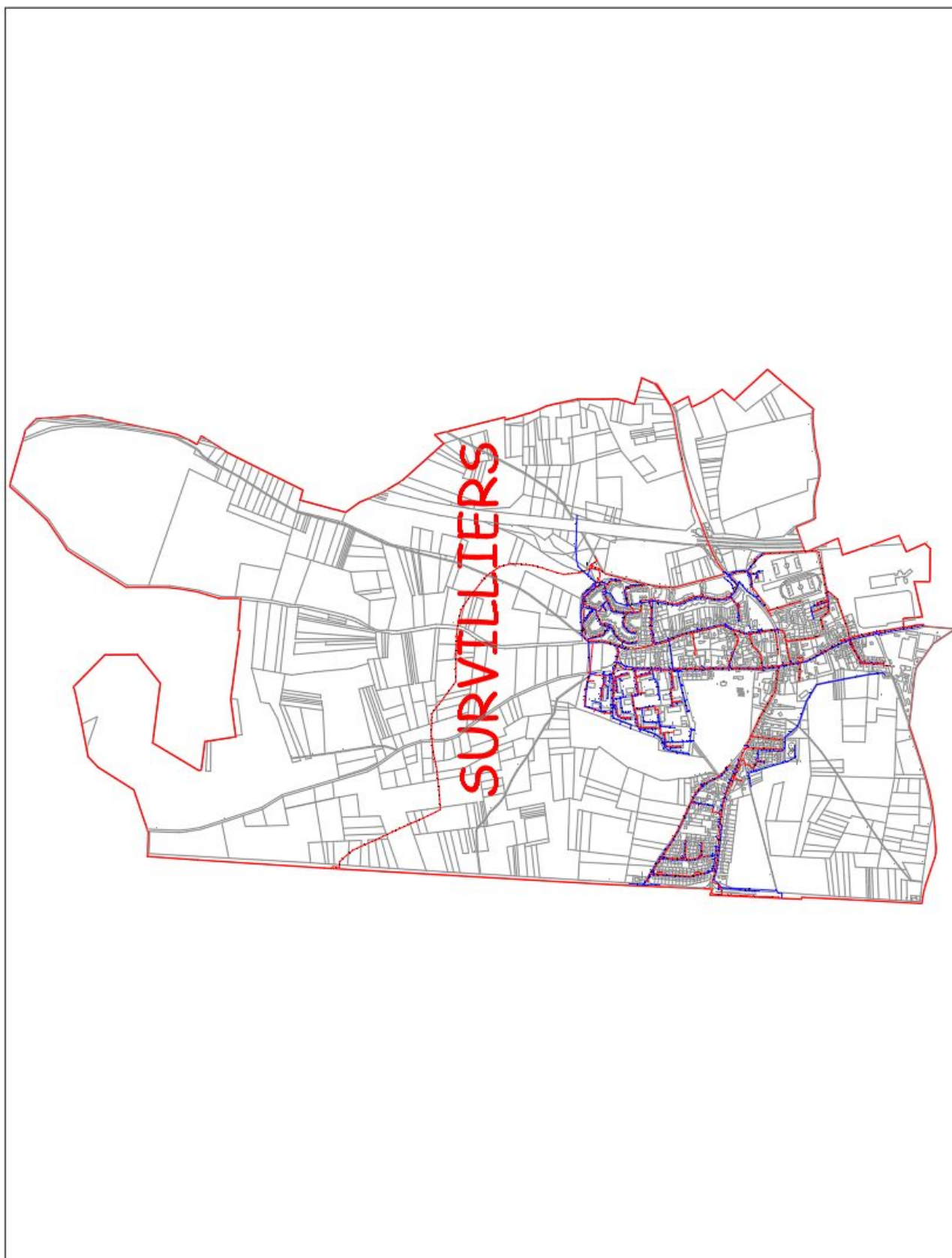
- Réseau E.U.
- Réseau E.P.
- Réseau Syndical E.U.
- Réseau Syndical E.P.
- Conduite de refoulement

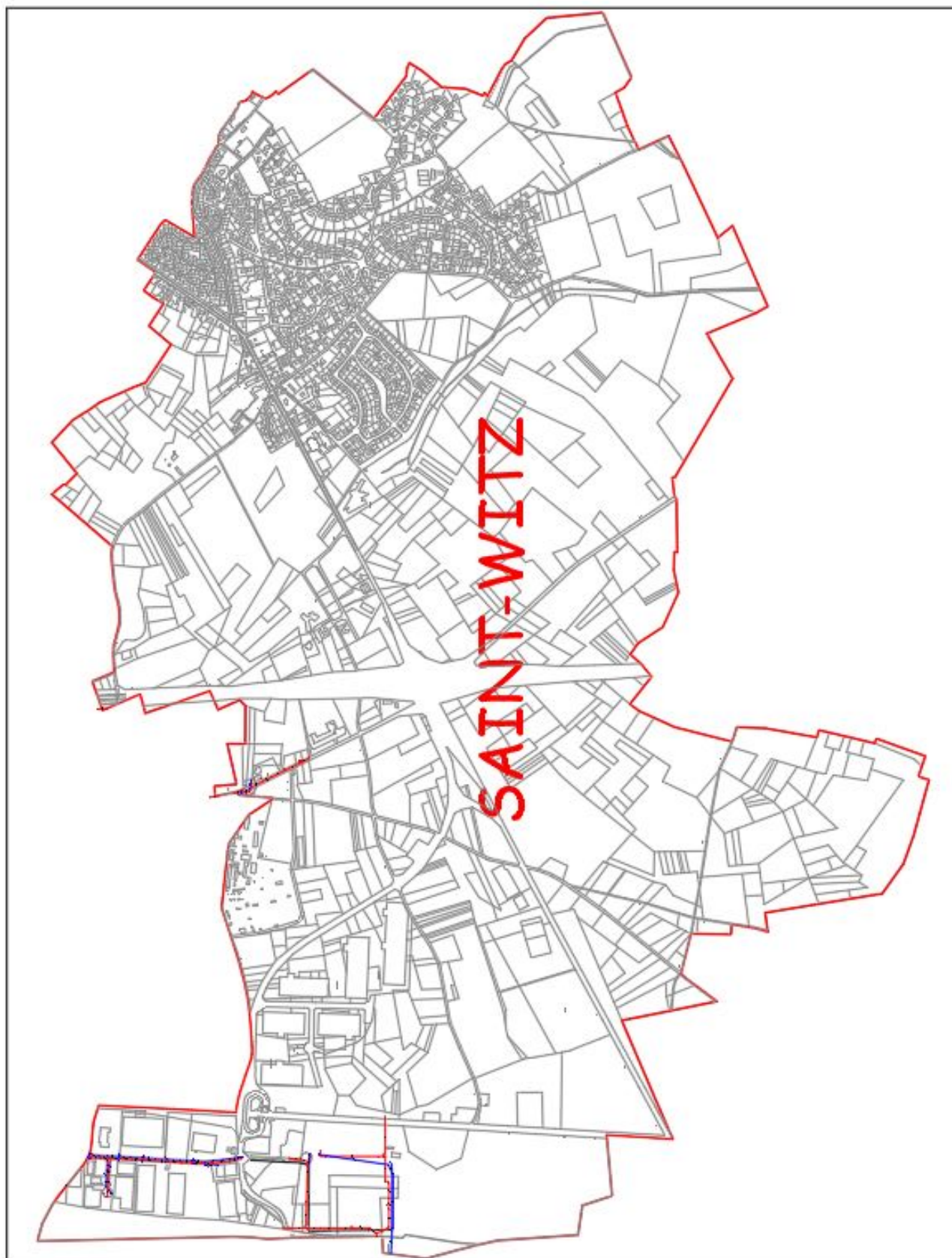



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 Direction Régionale de l'Équipement
 de France
 Laboratoire Régional de l'Ouest Parisien
COMMUNE DE FOSSES
 Référence et classement Lyonnais des Eaux
 Commune de classement : FOSSES
 Numéro : 12072
 Date : 01/02/00 Par : S.P.

PLAN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
 — Réseau E.U.
 — Réseau E.P.
 — Réseau Syndical E.U.
 — Réseau Syndical E.P.







ANNEXE 4
BASSINS ROUTIERS DE
RÉCUPÉRATION DES EAUX
PLUVIALES SUR LA RD 16
(SOURCE : CD95)

Actualisation de l'étude environnementale

Procédure DUP des captages de Marly-la-Ville et Fosses (95)



Photographies du bassin d'infiltration routier D16-B1 de Saint-Witz



Photographie du bassin d'infiltration routier D16-B2 de Saint-Witz

BASSIN DE RETENUE



Date de création de la fiche : 04/06/2002
Date de mise a jour : 13/12/2011
Bassin de retenue N° : D16-B1
Nom de l'ouvrage : CONSEIL GENERAL
Centre d'exploitation : Sarcelles – LOT EST Accompagnateur : OSSET

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

Route départementale : RD 16 **PR** : PR 0+113 au PR 0+168 **Coté** : D G
Commune : SAINT WITZ (SURVILLIERS – SAINT WITZ)
Capacité de retenue(Volume) : 2 273 m³
Surface d'emprise(Aux limites apparentes) : 2 315 m²
Coordonnées
 X= 665 747
 Y= 6 888 043
Type de site et Type de bassin : Rural Urbain Semi Urbain Infiltration Retenue

FICHIERS ASSOCIES

PLANS	CONTROLE QUALITE – LOI SUR L'EAU	PHOTOS
Plan	RESULTATS DES MESURES DANS LES BASSINS DE RETENTION	Photo n°1 (vue bassin)
Plan PDF	RESULTATS DES MESURES DANS LE BASSIN 2007	Photo n°2
Plan de localisation PDF	RESULTATS DES MESURES DANS LE BASSIN 2014	Photo n°3
		Photo n°4

COLLECTEURS D'AMENEE (partie dans l'enceinte)

Nombre de collecteurs : 33

Collecteur n°1 :

Diamètre de conduite : Ø 500 **Matériau** : BUSE BETON
Conduite enterrée : OUI NON **Linéaire dans l'enceinte** : 5.00 m
Etat apparent : bon état apparent endommagée effondrée fissurée autre
Commentaire : Phot n°2

Collecteur n°2 :

Diamètre de conduite : Ø 300 **Matériau** : BUSE BETON
Conduite enterrée : OUI NON **Linéaire dans l'enceinte** : 5.00 m
Etat apparent : bon état apparent endommagée effondrée fissurée autre
Commentaire : Photo n°3

Collecteur n°3 :

Diamètre de conduite : **Matériau** : BETON
Conduite enterrée : OUI NON **Linéaire dans l'enceinte** : 5.00 m
Etat apparent : bon état apparent endommagée effondrée fissurée autre
Commentaire : Descente tuillée (photo n°4)

BASSIN DE RETENUE



OUVRAGES DE DEBOUCHE ET DE DISPERSION

Schéma

Descriptif de l'état

bon état apparent intervention à prévoir

Commentaire :

OUVRAGES D'EVACUATION : GENIE CIVIL

Schéma

Descriptif de l'état

bon état apparent intervention à prévoir

Commentaire :

OUVRAGES D'EVACUATION : GRILLE DE PROTECTION

Grille

Hauteur

Largeur

Entrefer

Matériau

Etat

bon encombrée rouillée endommagée détruite autre

Commentaire :

BASSIN DE RETENUE



Etat de remplissage

Hydrocarbures : peu, bon état beaucoup, à vidanger trop, fonctionnement perturbé

Sables : peu, bon état beaucoup, à vidanger trop, fonctionnement perturbé

Boues : peu, bon état beaucoup, à vidanger trop, fonctionnement perturbé

Moyens d'évacuation sur site

--

PISTES D'ACCES AU BASSIN

Entre route et entrée

Stabilisée OUI NON

Revêtement béton Goudron gravier terre

Etat praticable non praticable accès engin possible impossible

Commentaire :

--

Entre portail et fond de bassin

Stabilisée OUI NON

Revêtement béton Goudron gravier terre

Etat praticable non praticable accès engin possible impossible

Commentaire :

--

DISPOSITIF D'INFILTRATION

A repérer et décrire avec l'accompagnateur de la subdivision :

--

Etat

--

BASSIN DE RETENUE



DISPOSITIF DE SECURITE

Tampons	(nombre :)	<input type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> endommagés (ées)	<input type="checkbox"/> volés	
Commentaire :					
Echelles	(nombre :)	<input type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> endommagés (ées)	<input type="checkbox"/> volés	<input type="checkbox"/> à prévoir par endroits
Commentaire :					
Crosses	(nombre :)	<input type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> endommagés (ées)	<input type="checkbox"/> volés	<input type="checkbox"/> à prévoir par endroits
Commentaire :					
Garde-corps	(nombre :)	<input type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> endommagés (ées)	<input type="checkbox"/> volés	<input type="checkbox"/> à prévoir par endroits
Commentaire :					
Caillebotis	(nombre :)	<input type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> endommagés (ées)	<input type="checkbox"/> volés	<input type="checkbox"/> à prévoir par endroits
Commentaire :					

PORTAILS - CLOTURES

Nombre de portails	<input type="text" value="1"/>			
Linéaire de clôture	<input type="text" value="167 m"/>	Hauteur	<input type="text" value="1.70 m"/>	
Type de clôture	<input checked="" type="checkbox"/> simple torsion	<input type="checkbox"/> double torsion	<input type="checkbox"/> treillage soudé	<input type="checkbox"/> autre
Matière de la clôture	<input type="text" value="GRILLAGE PLASTIFIE"/>			
Etat du portail	<input checked="" type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> endommagé	<input type="checkbox"/> rouillé	<input type="checkbox"/> disparu
Etat de la clôture	<input checked="" type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> endommagé	<input type="checkbox"/> disparue (linéaire manquant :)	

ESPACES VERTS - PLANTATIONS

Présence de plantations	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON		
Descriptif sommaire	<input type="text" value="Arbres, arbustes, etc :
1"/>			
Etat	<input type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> en friche	<input type="checkbox"/> à débroussailler	<input type="checkbox"/> à tailler

REMARQUES GENERALES SUR L'ETAT DE FONCTIONNEMENT ET DE SECURITE DU BASSIN

TRAVAUX DEMANDES PAR LROP

Conditions d'accès : possibilité de se garer, accès difficile d'engins de curage,

Commentaire et schéma :

Synthèse générale de l'état du bassin

<input type="checkbox"/> BON ETAT	<input type="checkbox"/> INTERVENTION A PREVOIR	<input type="checkbox"/> INTERVENTION URGENTE A PREVOIR
-----------------------------------	---	---

COMMUNE DE SAINT WITZ

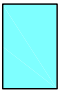


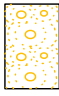








Route Départementale n° 16

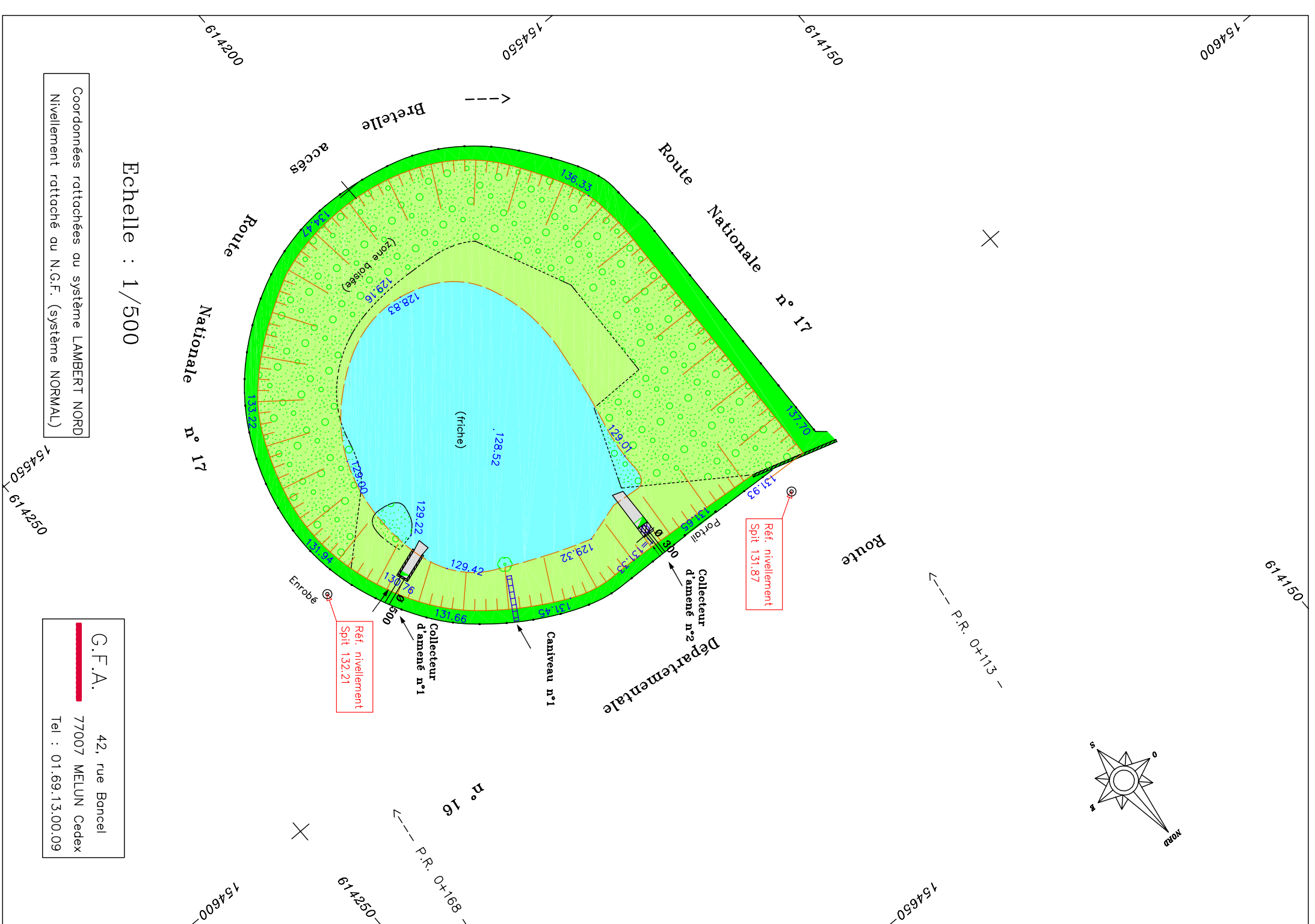
Bassin n° D16-B1

Du P.R. 0+113 au P.R. 0+168

Mise à jour I.R.O.P. Octobre 2007

FICHE DESCRIPTIVE

Désignation	Quantité	Nature
CAPACITE DE RETENUE (volume)	2273 m ³	
SURFACE D'EMPRISE (aux limites apparentes)	2315 m ²	
SURFACES :		
 Surface fond de bassin	737 m ²	Friche
 Surface talus (suivant la pente)	1466 m ²	Friche+Bois
 Surface dépendances	285 m ²	Friche
 Surface massif paysager	0 m ²	-
 Surface chemin accès	0 m ²	-
LINEAIRES :		
 Clôtures	167 m	Grillage
 Portail	4 m	Métallique
 Haie	0 m	-
DIVERS :		
 Arbres	1	-
 Ouvrages	2	Béton
 Caniveaux	0	-
 Tampons	1	-



BASSIN DE RETENUE



Date de création de la fiche : 04/06/2002
Date de mise à jour : 13/12/2011
Bassin de retenue N° : D16-B2
Nom de l'ouvrage : CONSEIL GENERAL
Centre d'exploitation : Sarcelles – LOT EST Accompagnateur : M. OSSET

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

Route départementale : RD 16 **PR** : PR 1 + 244 au PR 1+319 **Coté** : D G
Commune : SAINT WITZ
Capacité de retenue(Volume) : ~3 200 m³
Surface d'emprise(Aux limites apparentes) : 2 854 m²
Coordonnées
 X= 666 614
 Y= 6 887 479
Type de site et Type de bassin : Rural Urbain Semi Urbain Infiltration Retenue

FICHIERS ASSOCIES

PLANS	CONTROLE QUALITE – LOI SUR L'EAU	PHOTOS
Plan	RESULTATS DES MESURES DANS LES BASSINS DE RETENTION	Photo n°1 (vue bassin)
Plan PDF	RESULTATS DES MESURES DANS LE BASSIN 2007	Photo n°2
Plan de localisation PDF	RESULTATS DES MESURES DANS LE BASSIN 2014	

Mis en forme : Centré

COLLECTEURS D'AMENEE (partie dans l'enceinte)

Nombre de collecteurs : 1

Collecteur n°1 :

Diamètre de conduite : Ø 500 **Matériau** : BUSE BETON
Conduite enterrée : OUI NON **Linéaire dans l'enceinte** : 10m
Etat apparent : bon état apparent endommagée effondrée fissurée autre
Commentaire : Photo n°2

Collecteur n°2 :

Diamètre de conduite : Ø
Matériau
Conduite enterrée : OUI NON **Linéaire dans l'enceinte**
Etat apparent : bon état apparent endommagée effondrée fissurée autre
Commentaire :

BASSIN DE RETENUE



OUVRAGES DE DEBOUCHE ET DE DISPERSION

Schéma

Descriptif de l'état

bon état apparent intervention à prévoir

Commentaire :

OUVRAGES D'EVACUATION : GENIE CIVIL

Schéma

Descriptif de l'état

bon état apparent intervention à prévoir

Commentaire :

OUVRAGES D'EVACUATION : GRILLE DE PROTECTION

Grille

Hauteur

Largeur

Entrefer

Matériau

Etat

bon encombrée rouillée endommagée détruite autre

Commentaire :

BASSIN DE RETENUE



Etat de remplissage

Hydrocarbures : peu, bon état beaucoup, à vidanger trop, fonctionnement perturbé

Sables : peu, bon état beaucoup, à vidanger trop, fonctionnement perturbé

Boues : peu, bon état beaucoup, à vidanger trop, fonctionnement perturbé

Moyens d'évacuation sur site

--

PISTES D'ACCES AU BASSIN

Entre route et entrée

Stabilisée OUI NON

Revêtement béton Goudron gravier terre

Etat praticable non praticable accès engin possible impossible

Commentaire :

--

Entre portail et fond de bassin

Stabilisée OUI NON

Revêtement béton Goudron gravier terre

Etat praticable non praticable accès engin possible impossible

Commentaire :

--

DISPOSITIF D'INFILTRATION

A repérer et décrire avec l'accompagnateur de la subdivision :

--

Etat

--

BASSIN DE RETENUE



DISPOSITIF DE SECURITE

Tampons (nombre :)	<input type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> endommagés (ées)	<input type="checkbox"/> volés	
Commentaire :	<input type="text"/>			
Echelles (nombre :)	<input type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> endommagés (ées)	<input type="checkbox"/> volés	<input type="checkbox"/> à prévoir par endroits
Commentaire :	<input type="text"/>			
Crosses (nombre :)	<input type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> endommagés (ées)	<input type="checkbox"/> volés	<input type="checkbox"/> à prévoir par endroits
Commentaire :	<input type="text"/>			
Garde-corps (nombre :)	<input type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> endommagés (ées)	<input type="checkbox"/> volés	<input type="checkbox"/> à prévoir par endroits
Commentaire :	<input type="text"/>			
Caillebotis (nombre :)	<input type="checkbox"/> bon état	<input type="checkbox"/> endommagés (ées)	<input type="checkbox"/> volés	<input type="checkbox"/> à prévoir par endroits
Commentaire :	<input type="text"/>			

PORTAILS - CLOTURES

Nombre de portails	<input type="text" value="1"/>		
Linéaire de clôture	<input type="text" value="219m"/>	Hauteur	<input type="text" value="2m"/>
Type de clôture	<input checked="" type="checkbox"/> simple torsion <input type="checkbox"/> double torsion <input type="checkbox"/> treillage soudé <input type="checkbox"/> autre		
Matière de la clôture	<input type="text" value="PLASTIQUE MAILLE 5X5"/>		
Etat du portail	<input type="checkbox"/> bon état <input type="checkbox"/> endommagé <input type="checkbox"/> rouillé <input type="checkbox"/> disparu		
Etat de la clôture	<input type="checkbox"/> bon état <input type="checkbox"/> endommagé <input type="checkbox"/> disparue ()		

ESPACES VERTS - PLANTATIONS

Présence de plantations	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Descriptif sommaire	<input type="text" value="Arbres, arbustes, etc :"/>
Etat	<input type="checkbox"/> bon état <input type="checkbox"/> en friche <input type="checkbox"/> à débroussailler <input type="checkbox"/> à tailler

BASSIN DE RETENUE



REMARQUES GENERALES SUR L'ETAT DE FONCTIONNEMENT ET DE SECURITE DU BASSIN

TRAVAUX DEMANDES PAR LROP

Conditions d'accès : possibilité de se garer, accès d'engins de curage,

Commentaire et schéma :

Synthèse générale de l'état du bassin

BON ETAT INTERVENTION A PREVOIR INTERVENTION URGENTE A PREVOIR

COMMUNE DE SAINT WITZ

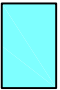


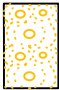
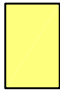

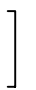





Route Départementale n° 16

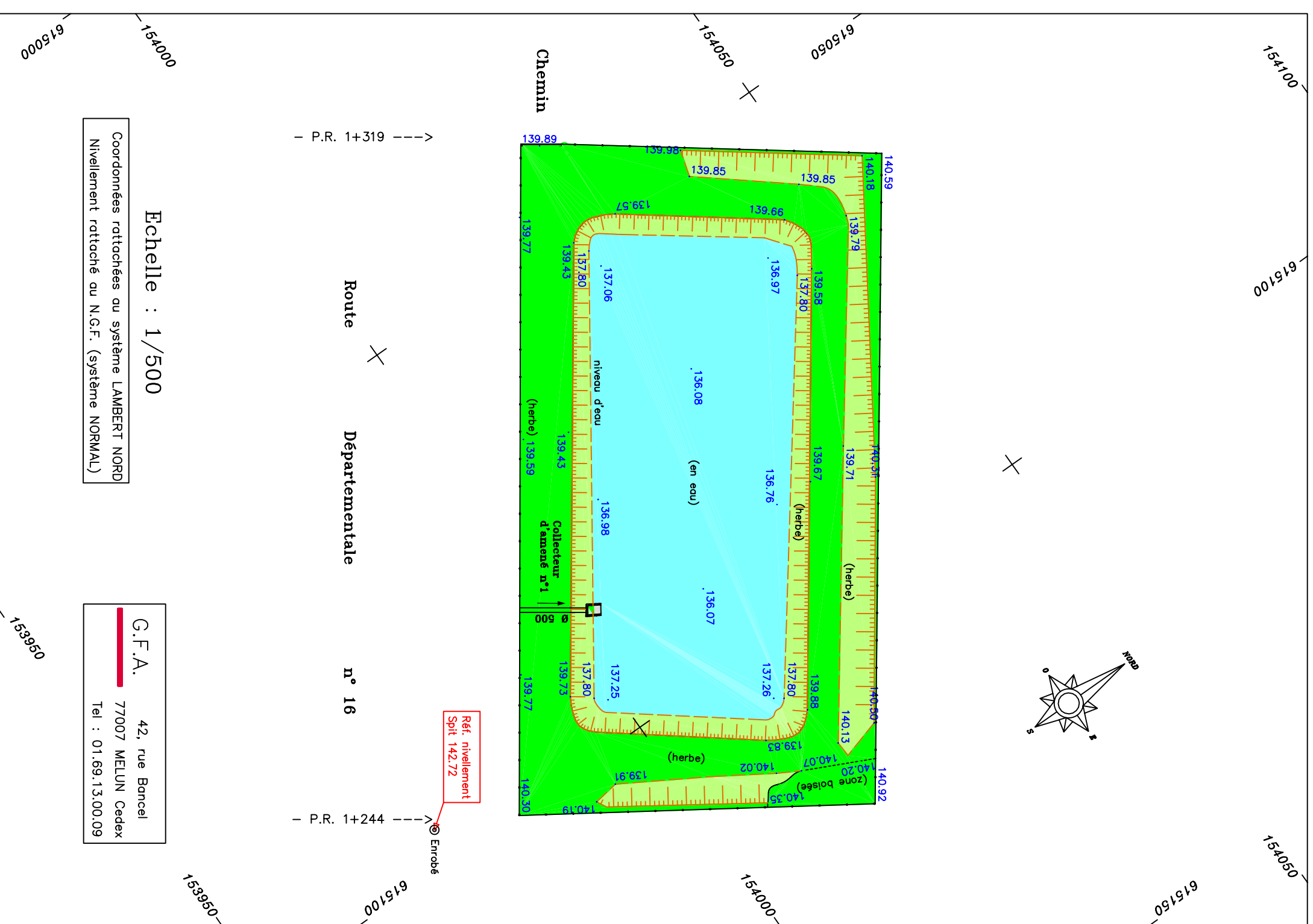
Bassin n° D16-B2

Du P.R. 1+244 au P.R. 1+319

Mise à jour I.R.O.P. Octobre 2007

FICHE DESCRIPTIVE

Désignation	Quantité	Nature
CAPACITE DE RETENUE (volume)	env3200 m ³	
SURFACE D'EMPRISE (aux limites apparentes)	2854 m ²	
SURFACES :		
 Surface fond de bassin	1148 m ²	/ eau
 Surface talus (suivant la pente)	758 m ²	Herbe
 Surface dépendances	1064 m ²	Herbe+Bois
 Surface massif paysager	0 m ²	-
 Surface chemin accès	0 m ²	-
LINEAIRES :		
 Clôtures	219 m	Grillage
 Portail	0 m	-
 Haie	0 m	-
DIVERS :		
 Arbres	1	-
 Ouvrages	1	Béton
 Caniveaux	0	-
 Tampons	0	-



Echelle : 1/500

Coordonnées rattachées au système LAMBERT NORD
Nivellement rattaché au N.G.F. (système NORMAL.)

G.F.A. 42, rue Bancel
77007 MELUN Cedex
Tel : 01.69.13.00.09

ANNEXE 5

CARTE DE LOCALISATION DES PÉRIMÈTRES D'ÉPANDAGE DE BOUES AUTORISÉES (DDT95)

PERIMETRES D'EPANDAGE DE BOUES AUTORISEES

